This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06735972 3

1. Manitoba — Immigrant guides, etc
2. Land — Surveys — Canada.

1- Att
F D

1. Mountain — transport guides, etc.
2. Land — transport — farmers.

1. Att
FD

NARRATIVE
NARRATIVE

OF A JOURNEY TO

MANITOBA,

BY J. Y. SHANTZ;

TOGETHER WITH AN ABSTRACT OF THE

DOMINION LANDS ACT;

AND AN EXTRACT FROM THE

GOVERNMENT PAMPHLET ON MANITOBA.

PUBLISHED BY THE DEPARTMENT OF AGRICULTURE, OTTAWA.

OTTAWA:
PRINTED BY ROBERTSON, ROGER & CO., WELLINGTON STREET.
1873.

NARRATIVE

OR A JOURNEY TO

MANITOBA,

BY J. Y. SHANTZ;

TOGETHER WITH AN ABSTRACT OF THE

DOMINION LANDS ACT;

AND AN EXTRACT FROM THE

GOVERNMENT PAMPHLET ON MANITOBA.

PUBLISHED BY THE DEPARTMENT OF AGRICULTURE, OTTAWA.

OTTAWA:
PRINTED BY ROBERTSON, ROGER & CO., WELLINGTON STREET.
1873.

NARRATIVE

OF A JOURNEY TO

MANITOBA,

BY J. Y. SHANTZ;

TOGETHER WITH AN ABSTRACT OF THE

DOMINION LANDS ACT;

AND AN EXTRACT FROM THE

GOVERNMENT PAMPHLET ON MANITOBA.

PUBLISHED BY THE DEPARTMENT OF AGRICULTURE, OTTAWA.

OTTAWA:
PRINTED BY ROBERTSON, ROGER & CO., WELLINGTON STREET.
1873.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1916 L

TABLE OF CONTENTS.

	PAGE.
Letter to the Minister	7
Account of journey	7–8
Winnipeg, size, growth, &c	10
Stinking River Settlement	10–11
Boyne River Settlement	11
Victoria Settlement	11
Western District of Manitoba	12
COST OF TRANSPORT :—	
Toronto to Fort Garry	13
Fort William to Fort Garry	13
Mode of Conveyance	13
Through Tickets	14
The Half Breeds	14–15
Indians	15–16
Frosts and adaptation of climate to	16
Agriculture	17
Stock Raising and Wool Growing	17
Fruit Culture	17–18
Best Time to Go	18
Capital to Commence With	18–19
Advice to Emigrants	19
DOMINION LANDS ACT —	
Apportionment of Lands	20
Grazing Lands	21
Mining Lands	22
Timber Lands	22
Form of Application for Homestead Right	23
Affidavit in support of claim for do	23
EXTRACTS FROM GOVERNMENT PAMPHLET :—	
General Features of Manitoba	24
Productions	25
Letter from United States Consul	26
Letter from Archdeacon McLean	27
Statement of Mr. G. B. Spence	28
Analysis of Soil, by a German Chemist	30
Letter of Senator Klotz (Kiel) on the soil	31
Government Advertisement of routes and fares	32

The following narrative of a journey to Manitoba has been written by Mr. JACOB Y. SHANTZ, a German Menonite, resident in Berlin, Ontario.

Mr. Shantz, at the request of the Department of Agriculture, visited Ottawa, in company with Mr. Bernard Warkentin, a German Menonite from Berdiansk, Russia, in November last, as interpreter.

The object of Mr. Warkentin in visiting Canada was to find a place suitable for the settlement of Menonites who contemplate an emigration, *en masse*, from Russia.

At the request of the Department of Agriculture, he, with Mr. Shantz, visited Manitoba

Mr. Shantz states that in writing a narrative of the journey, he has been moved by the simple desire to set down the facts with the utmost possible accuracy.

DEPARTMENT OF AGRICULTURE,
Ottawa, April, 1873.

NARRATIVE

OF A JOURNEY TO

MANITOBA.

BERLIN, ONTARIO, 28th February, 1873.

To the HON. J. H. POPE, *Minister of Agriculture, Ottawa:*

SIR,

I herewith enclose to you a brief narrative of my journey to Manitoba, and my opinions respecting that Province. The readers of this Report may rest assured that it contains a true and impartial statement of what I saw and learned there. Tastes differ—some may like what others dislike, and some persons are so constituted that they can be content nowhere. Fish and game are abundant in the Province, but even these must be caught before they can be cooked and eaten. Of this one fact, however, I am certain, that Manitoba affords a splendid field for immigration, not only from Europe and Canada, but also from the United States, for those desirous of acquiring a good and cheap homestead for themselves and their family. Such are sure of becoming independent if they are only willing to go to work, to be industrious, and to live temperately.

I have the honor to be,

Sir,

Your Obedient Servant,

(Signed), JACOB Y. SHANTZ.

MANITOBA AND THE NORTH-WEST.

On the 5th November, 1872, Mr. Bernard Warkentin, of Russia, and myself left Berlin by the Grand Trunk Railway to Detroit, (en route for the Province of Manitoba); thence by the Southern Michigan Railway to Chicago; thence to St. Paul, Minnesota, and by the Lake Superior and Mississippi Railway to Duluth; thence by the Northern Pacific Railway to Moorehead on the Red River, a place situated immediately on the boundary line between the States of Minnesota and Dacotah, from which place we proceeded to Pembina on the borders of Manitoba.

Entering that Province, we travelled a distance of 72 miles by stage to Fort Garry and Winnipeg, the latter being situated contiguous to the Fort, and a rising place. A railroad is now in course of construction to Pembina, which will be completed during the present year. We might have saved about 230 miles had we taken the route via Breckenridge, but in order to avoid travelling by stage, we took the longer route by railway. From Pembina we travelled about 50 miles along the Red River—a portion of the Province as yet entirely unsettled, with the exception of a few stations scattered every 15, or 20 miles, where relays of horses and refreshments for passengers are provided. Passing this district the Half-breed settlements commence, small white houses with stables attached dotting the scene, and which become more numerous the nearer we approach the Fort.

Seven miles from Fort Garry we passed a grist-mill; the houses presented a better appearance, the farms being well fenced, and the Assiniboine River was reached, a tributary of the Red River. The former stream is navigable for a distance of 60 miles or more, and though not wide is deep. Red River is navigable some 280 miles to the south and 30 to the north, where it empties into Lake Winnipeg, with an expanse of about 1,000 feet at the Town of Winnipeg. Fort Garry, the principal trading post of the Hudson Bay Company, contains a small fortress with a garrison of soldiers. A large warehouse belonging to the Company is situated on the River's bank, in which six clerks are employed. There is also a telegraph office, and several two story houses around the fort. Work had been commenced upon the foundations of a new hotel to be erected this year at a cost of $14,000.

At a distance of about a quarter of a mile or so lies the Town of Winnipeg, the capital of the Province, only founded a few years ago, but which already contains 12 stores, 5 Hotels and a large saw-mill, capable of cutting from ten to fifteen thousand feet of lumber per day. There are also a planing mill, and four printing offices. The houses are mostly frame, brick being the exception, though they are now being manufactured there. Stone and lime are procurable within six miles. The roads, as well as the streets, are in bad order, with very little sidewalk, but the building operations continually going on and teaming in connection therewith will cut them up for some time to come. Winnipeg also contains a Savings Bank, and a Wesleyan church.

On the eastern side of Red River lies the village of St. Boniface, containing a Roman Catholic Cathedral, Church of England, Presbyterian Church, and a school-house. Further down the river is St. John's (Church of England) College. After seeing Winnipeg we started for the Indian Mission about 60 miles to the north west. For a distance of some two miles are the houses of the Half-breeds, after which nothing was to be seen but the unbroken prairie, till we arrived at "Cattle Farm," 20 miles distant, where we saw 100 head of cattle grazing. The farm-buildings consisted of a small dwelling-house with large out-buildings, and a stack of hay containing about 100 tons. When we left there on the 23rd November, the cattle were still in the fields, and the pasture was good. For the rest of the distance to Indian Mission, the country changes, the prairie being dotted here and there with belts of wood land known as "bluffs," containing from one half to ten acres, for the most part poplar. This timber is used by the half-breeds for building purposes, for fences, and for fuel. On arrival at the Mission we found about twenty families of French half-breeds, who live by hunting and fishing. Here we met Mr. William Wagner, Provincial Land Surveyor, who takes great interest in the encouragement of immigration to Manitoba. Immigrants arriving, especially Germans, would do well to apply to this gentleman for information as to the most profitable and desirable lands on which to settle.

Leaving the Indian Mission we journeyed south-west along the eastern shore of Lake Manitoba, and found fine prairie land there, dotted as before with "bluffs." For 40 miles we travelled without seeing a house till we reached a spot called "Poplar Point" on the Assiniboine, where we found a farm of about 90 acres under cultivation, belonging to a Mr. Taylor, who owns a large number of cattle. In the vicinity is a settlement of English half-breeds, chiefly Protestants, and possessing three churches, English, Presbyterian and Methodist. Proceeding still further west-ward along the banks of the River, which are settled by small farmers, we arrived at "High Bluffs" a place with three churches and a School House. Here we staid at a farm belonging to a Mr. Allcock, an Englishman, who came here from Ontario three years ago. He showed us as fine a sample of spring wheat as I had ever seen, and told us that he had harvested 40 bushels to the acre. He also exhibited a splendid sample of oats, flax seed, potatoes, turnips, cabbage and other vegetables.

Seven miles further on, in a westerly direction, we came to the village of "Portage la Prairie," with six stores, a grist mill, four saw mills, and quite a large number of mechanics. We next visited Messrs. Grant and Mackenzie, whose farms lie about eight miles distant from "Portage la Prairie," both of whom came from the Province of Ontario. Mr. Grant showed us sample of wheat which had turned out 30 bushels to the acre, and some very fine oats. His potatoes also were of a very large size and superior quality, such as I have never seen surpassed. Mr. Mackenzie's wheat yielded 32 bushels to the acre. He also showed us about 100 bushels of onions, measuring from two, to five and a half inches in diameter. The turnips also were of a very large size, of which three would weigh 60 lbs. He stated that he had taken 1,200 bushels of potatoes off of four and three quarter acres of land—prairie land broken up, and the potatoes ploughed under. He also showed us young apple trees which he had raised from seed, that looked very thrifty. This gentleman also posseses a herd of ninety head of cattle, amongst which I remarked a full-bred Durham bull, and some Durham cows. I am thus particular in mentioning all I saw on this farm, that the reader may form some idea of the richness of the soil. The distance from "Poplar Point" to Mr. Mackenzie's farm is about 22 miles up the Assiniboine River, along which there is a good strip of timber, and the land well settled, partly by English half-breeds and immigrants from Ontario.

Returning to "Poplar Point" we resumed our journey in an easterly direction by the main road towards Winnipeg, and at a distance of 12 miles, we reached St. Paul's Mission. Six miles further we came to Pigeon Lake, one mile distant from which is the Hudson Bay Company's Post, known as "White Horse Post," where the Company carries on farming on an extensive scale, 9,870 bushels of grain having been raised in 1871 on two hundred and ninety acres of land. The Company also maintain here about 500 head of cattle. Twelve miles further we came to Headingley, a small village, and four miles distant from that is Sturgeon Creek, where there is a steam mill and distillery. Passing "Silver Heights," where the Hon. Donald A. Smith, Governor of the Hudson's Bay Company, resides, we came to St. Paul's Church (Church of England), and after a further distance of five miles, reached again our starting point. Our road lay on the north side of, and along the Assiniboine River; the soil consists of good rich prairie land, and belts of timber consisting of Elm, Basswood, Ash, and Poplar.

Leaving Winnipeg again in a north easterly direction, we proceeded along the Red River to the Hudson Bay Company's Post, known as the Stone Fort, where there is a small garrison. The whole distance from Winnipeg to the Fort is thickly settled. Respecting the weather, whilst travelling in the States of Minnesota and Dacotah, from the 10th November to the 1st December it snowed

continually with drift, although the snow was not over eight inches deep on the plains; on reaching the Manitoba line, however, we found very little snow, and on arrival at Fort Garry on the 17th November, there was not enough snow to cover the ground. From the 18th to the 28th November there was no snow of any consequence in Manitoba, and on the 1st December leaving Fort Garry on our return we had beautiful weather, travelling by stage, on wheels, 140 miles. The further south we came the more snow we found, till on our arrival at St. Paul, it was fully a foot in depth. This confirmed the statement made by the people in Manitoba that they do not experience as much snow as falls in Minnesota and Dacotah. Apparently the further westhward you travel in Manitoba, the less snow is met with, and the milder is the climate.

SIZE, GROWTH AND DEVELOPMENT OF WINNIPEG, THE CAPITAL OF MANITOBA AND THE NORTH WEST.

A general desire being felt to know the exact increase of the population of Winnipeg during the last summer, much speculation has existed, based upon all kinds of random suppositions. Judging from the ordinary indications of trade and building, few towns can boast a more rapid growth. In the Fall of 1870 the population was 300, whilst in the Fall of 1871 it had increased to 700, and in the Fall of last year, a careful enumeration made showed a population of 1,467, thus giving an increase of nearly 800 during the past year. The number of houses erected during last building season were stores, dwellings and warehouses of one story high, thirty-four; of one and a half stories, thirty-three; of two stories, fifty-six, and of two and a half stories, one; making a total in all of 124 new buildings. In addition to this there are now under contract a brick hotel to contain 100 rooms, for Mr. A. M. Brown; the Canadian Pacific Hotel, with a frontage of 90 feet, and to contain 100 rooms; whilst numerous stores and warehouses together with private residences are being erected. There remains to be mentioned the Receiver General's Office, Custom House and Post Office to be erected by the Dominion Government, at an average cost of $15,000 each.

With respect to wages, although varying according to circumstances and place, the average prices may be set down as follow: Carpenters, $3.50 per day; bricklayers and masons, $4.00 per day; painters $3.50, and labourers $2.50 per day. These rates of wages, though higher perhaps than elsewhere, are not the only advantage, for the sober and industrious may, out of the savings of one or two months, secure, by making their first payment, a lot and a home of their own.

The market rates, as far as we could ascertain them, where the supply is so irregular and uncertain, were: wheat, $1.25 per bushel; oats, $1.00 per bushel; barley, $1.10 per bushel; potatoes, 62 cents; onions, $2.00; carrots, 75 cents; turnips, 50 cents, and beets 50 cents per bushel. Hay was selling from $7.00 to $8.00 per ton; butter, 30 cents per lb; eggs, 30 cents per dozen; beef, 12½ cents per lb; lamb the same; veal, 20 cents; pork, 20 cents; and fresh fish about 5 cents per lb. Board ranges from $5.00 to $9.00 per week, though many young men save money by boarding themselves.

STINKING RIVER SETTLEMENT.

This settlement is best reached by way of Headingley and thence south over the Pembina trail which crosses the Stinking River, near the upper end of the settlement. The land on both sides of the river is nearly occupied through the extent of townships 8 and 9 in the second range. The settlers are for the most part from Central Canada.

Stinking River contains water at all seasons, clear and good except at a few points where salt springs affect it for short distances; good water can, however, be had anywhere by digging to a depth of a dozen or twenty feet.

Both banks of the river are fringed with oak and poplar of good size, in sufficient quantities for settlement use, which increase in size and density as the river is ascended.

The prairie, on either side, consists of a black loam, easily cultivated and of sufficient undulation from the numerous gullies leading to the river to be well drained, an important point towards early cultivation and quick growth. North of the river is an unlimited supply of marsh hay, the spontaneous growth of the marsh which extends to the southeast over parts of two Townships.

BOYNE RIVER SETTLEMENT.

The River Boyne takes its rise in the Pembina Mountains, and is about 50 miles long, flowing in a north easterly direction until it loses itself in the great marsh, mentioned before as extending to the vicinity of the Stinking River Settlement. Its banks are, for the greater part, lined with a fringe of heavy oak timber, to the depth of from a quarter to half a mile, till towards the mountain it extends into a forest of a number of miles wide; on the edge of the marsh, however, poplar is the principal timber met with.

The present occupants point with pride to the substantial character of their improvements, their houses being well built and commodious. Some of the largest enclosures in the Province are to be met with in this settlement, it being no unusual thing to see a field of 100 acres, of 60 acres, and 50 acres respectively, used for pasturage, the trouble of fencing being amply repaid by the certainty of always finding the cattle when wanted. The majority of the settlers here are Canadians, and the land is taken up for a distance of five miles east and west; beyond that, however, there is an abundance of land equally good, embracing the richest prairie land, with wood, water and hay.

The natural advantages of the Boyne district for the raising of cattle, with its abundant supply of water, fodder and shelter, has attracted the attention of the Messrs. Grant, of Sturgeon Creek, and Campbell Brothers from Ontario, both of whom have considerable droves of cattle fattening on the Prairie. The unlimited supply of acorns which strew the ground in the oak-woods, would suffice to feed a large herd of swine.

In the Boyne River settlement there are about 30 families.

VICTORIA.

This settlement commences about three miles north of Stony Mountain, but the latter term would not, in any other than a level country, be so applied. It is a ridge some 70 or 100 feet above the surrounding level, of about three miles in length and from a quarter to half a mile in width. The eastern side is a gentle slope, but the western is broken, some portions of it being precipitous. It is covered with a fine growth of poplar. The ridge is composed mostly of Limestone rocks, which, where exposed to view, appear to run in layers of from a foot to twenty inches in thickness. No better building stone can possibly be found, and the supply is practically inexhaustible.

The traveller, pursuing his journey westwards from Winnipeg, would say that all the land which meets the eye is good farming land, but it is only as he reaches Poplar Point that he sees the best of it.

The land stretching from there to Rat Creek, and from the River Assiniboine to Lake Manitoba, cannot be excelled for agricultural purposes. Practical men, who have viewed the wheat-lands of California, the extensive plains of Australia, and the wide-spreading prairies of the Western States, agree on this point.

The river lots from Poplar Point to Portage la Prairie were, for the most part, taken up ten years ago by native inhabitants from the Red River Settlement below Winnipeg, who have sold out again in turn to Canadians and Hudson Bay Company employees. The land outside of the river lots is also rapidly filling up.

The statements that I have made with regard to the enormous yield of cereals and roots, are not over estimated. As a further proof of this, in October, 1871, one quart of Fall wheat was sown not far from Winnipeg, the same was harvested in August, 1872, and produced the very best sample of grain at the rate of 72 bushels per acre, which was exhibited at the Minnesota State Fair, and pronounced the best sample on exhibition.

There is stated to be a settlement on the Lake of the Woods road, on the Dawson route, with a beautiful park-like appearance, abutting on the River Seine, in Township X, Range 4, in which several families from Ontario are settled, whose land must shortly become very valuable, being within ten miles of the town of Winnipeg.

Springfield, another settlement in an easterly direction from Winnipeg, now presents quite a thriving appearance, and contains from 60 to 70 families. Near it is another settlement known as Sunnyside, containing about 30 families, nearly all from Ontario. The half-breeds are settled for the most part along the Assiniboine and Red Rivers.

The reader will observe, from the above remarks, that it is not an unsettled country to which he is invited to go and make himself a home on a free grant, but that there are plenty of settlements which he can join. Advantages are afforded in Manitoba and the North West that a new settler in the Western States, though lying further to the South, could not possess, of which I will now make mention.

First. In Manitoba the land is principally prairie, requiring no clearing for agricultural purposes, although timber is to be found in sufficient abundance for building purposes, fencing, and fuel. In addition to the latter there are the large coal-fields further west on the Saskatchewan River.

Wherever settlements have been established both grist and sawmills are to be met with.

Secondly. In the Western States the Railway Companies own the lands from 10 to 20 miles on either side of their respective roads, which settlers cannot obtain as Free Grants, but for which they have to pay from $2.50 upwards per acre, according to locality. In the Province of Manitoba, however, the settler

can at present make his choice of any lots which are not yet taken up; he can always join a settlement, and need never become isolated.

Thirdly, There are good prospects of both railway and water communication before long, the facilities for the latter being especially good, the Province abounding in rivers and lakes which extend through the North West to the very base of the Rocky Mountains, and eastwards to Lake Superior, with the exception of a distance of one hundred and fifty-three miles, as stated by Mr. Wagner, which would require a canal to establish complete water communication.

A steamboat belonging to the Hudson Bay Company already runs on the Saskatchewan for a distance of 600 miles. There is also an outlet through the States by way of Red River, which is navigable from Fort Garry through Minnesota and Dacotah, a distance of 288 miles to Breckenridge, where a branch of the Northern Pacific Railway from St. Paul, 216 miles distant, crosses the river. There is also a railway direct from St. Paul to Pembina on the boundary line, which will be completed and in running order during the coming summer, and which it is thought will be extended to Fort Garry.

Fourthly. Another inducement which Manitoba has to offer settlers is, if the free grant of land to which they are entitled is not sufficient, more can be procured at one dollar per acre, whereas in the Western States, even beyond the limits of Railway Company's Lands, the price is one dollar and twenty cents per acre.

Fifthly. Although Manitoba lies to the north of Minnesota and Dacotah, the cold is neither so extreme, nor the snow fall as heavy as in the latter States, and the changes in the weather are not sudden, as in Kansas and Nebraska States, still further south. In Manitoba during winter the weather though cold is regular, the air dry and healthy. The snow is seldom more than from one to one and a-half feet deep, and further west on the Saskatchewan it is said to be even less than that.

COST OF TRANSPORT.

The cost of transportation for Emigrants from Toronto to Manitoba is as follows:

TORONTO TO FORT WILLIAM.

Adults, $5; Children under 12 years, $2.50, 150 lbs. personal baggage free. Extra luggage, 35 cents per 100 lbs.

FORT WILLIAM TO FORT GARRY.

Emigrants, $10; Children under 12, $5, 200 lbs. personal baggage free. Extra luggage, $2.50 per 100 lbs. (Horses, oxen, waggons or heavy farming implements can only be taken by special arrangements.)

THE MODE OF CONVEYANCE.

By Railroad from Toronto to Collingwood or Sarnia.

By Steamer from Collingwood or Sarnia to Fort William.

45 miles by waggon from Fort William to Shebandowan Lake

310 miles broken navigation in open boats, from Shebandowan Lake to the North West Angle of the Lake of the Woods.

95 miles by Cart or Waggon from North West Angle Lake of the Woods, to Fort Garry.

Between Fort William and Fort Garry, huts and tents will be provided for the accommodation of Emigrants on the Portages. Passengers should take their own supplies. Provisions will, however, be furnished at cost price at Shebandowan Lake, Fort Francis, and the North West Angle, Lake of the Woods.

THROUGH TICKETS TO FORT GARRY VIA FORT WILLIAM

Can be had at Toronto, at the stations of the Northern, Great Western, and Grand Trunk Railways.

Emigrants are requested to take notice that packages are limited to 200 lbs. weight for convenience of transport on the portages, and that baggage and supplies must not exceed 450 lbs. for any one emigrant.

At the opening of this season, the RED RIVER ROUTE will be in a condition to admit of the transport of heavy articles.

Merchandise will be transported from Fort William to Fort Garry at $2 per 100 lbs., or $40 per ton of 2,000. Each piece not to exceed 300 in weight, and to be firmly fastened.

Emigrant fare from Quebec to Toronto is $5.

The above routes can only be used in the summer season, and till the ice sets in in the Fall. There are several other routes to Manitoba which are more convenient but at the same time more expensive. One route is from any point on Lake Huron, whence Steamboats start, to Duluth on the North Westerly shore of Lake Superior, thence by Northern Pacific Railway to Glynden, 242 miles distant. From this point a line branches northwardly 152 miles to Pembina on the boundary line, the remainder of the distance to Fort Garry being completed by stages or steamboats on the Red River.

Another route is by the Grand Trunk Railway from Toronto to Detroit, and thence by way of Chicago and St. Paul to Breckenridge on the Red River, where steamers run in summer to Fort Garry, some 500 miles distant, or if by land, taking the stage route from Breckenridge, 288 miles. This route costs through from Toronto, first class, $50 to $60, according to the season, the fare being lower in summer than in winter.

A question frequently asked is

WHAT KIND OF PEOPLE ARE THE HALF-BREEDS?

To briefly state their history then, in the year 1669 a company was formed in London under the direction of Prince Rupert for the purpose of prosecuting the fur trade in the region of country surrounding Hudson's Bay. This company obtained a charter from King Charles II. granting to them and their successors, under the name of "The Governor and Company of Adventurers trading into Hudson's Bay," the sole right of trading in all the country watered by rivers flowing into the Hudson's Bay—the charter also authorized them to build and fit out men of war, establish forts, and to prevent any other Company from carrying on trade with the natives in their territories, and requiring that they should do all in their power to promote discovery. This Company frequently brought men from England and Scotland as employees for their trading posts,

and for the purpose of hunting and trapping;—these intermarrying with the native Indians produced the race of people now known as the English half-breeds or properly speaking half Indians.

In the year 1783 another Company was formed, composed of French Canadians from Montreal, who commenced the fur trade further East and North of Lake Superior, without any permission from the Government or otherwise. This Company, it is said, at one time employed five thousand men. At length trouble arose between the Hudson's Bay Company and the French Company; and frequent quarrels arose, sometimes ending in bloodshed.

In the year 1821 the two rival Companies amalgamated. The French Canadians also intermarried with the native Indians, and their descendants were called French half-breeds—this happened over a century ago—so that all these half-breeds have become, as it were, a distinct race of people.

They are a civilized class of people. I have been amongst them as a stranger, have boarded and lodged with them, and I have invariably found them very obliging and hospitable, and to their honor be it said, I saw none of them as rough and wicked as some of our own class of Canadians. They have Schools and Churches wherever they have settlements, as I have before mentioned—and I was informed by an official who assisted in taking the Census, that they can nearly all read and write. They have small houses simply built of round timber in the following manner: for a house 16 feet by 24 feet the sills are laid, six posts are hewn square, one for each corner and one in the middle lengthwise, grooves of two inches are cut in the posts in which plates are placed to hold the posts—then timbers are cut to the proper lengths and a two inch tenant made at either end to fit the groove in the posts—these timbers so prepared are slipped in between the posts in the grooves, one on top of the other, until the spaces are filled up to the plates, which are from 8 feet to 10 feet above the sills—thus forming the sides and ends of the building; the cracks and openings are all plastered over on the inside and outside and then whitewashed. Some of their buildings are only 16 feet square in which case only four posts are required.

The roof is made of poles laid close together in rafter form and filled out with clay, mortar and prairie grass puddled into the clay at one end, the butts of the grass covering the clay—this makes a tight and substantial roof—buildings thus constructed afford a warm house, and I would recommend settlers with limited means to adopt this plan for their houses, where the timber is so small that they cannot make them in the old Canadian style.

The reader might wonder why the Half-breeds rose in rebellion a few years ago, if they are civilized and satisfied. They thought that our Government should first consult them and give them a certain right to the lands they then occupied, and also lands for their children. An arrangement has now been come to between these people and the Government which gives to every man, woman and child living at that time, one hundred and forty acres of land; with this they are now satisfied, and they seem to be well pleased with the action of the Government.

INDIANS.

ARE THERE MANY INDIANS AND ARE THEY PEACEABLY INCLINED?

This is another question frequently put to me, and I can say in answer there-

to, that as far as I could ascertain they are both quiet and inoffensive and well satisfied with the Government from which they receive an annuity—three dollars to every soul annually—besides which they have hunting grounds for themselves far back in the North-West. If the agreement, as above, is carried out faithfully by our Government, and I have no doubt it will be, there will be no trouble from the Indians, The British Government has never yet had trouble with the Indians in Canada. The Indians who once enter into a treaty will keep it to the letter, but when a promise to them is broken, they are not only dissatisfied but will assuredly seek revenge. This, I am told, is what led to the trouble between the American Indians and the residents of some of the Western States, and was the cause of the dreadful massacre of the settlers in Minnesota a few years ago.

The United States Government had made a treaty with the Indians, promising them a certain amount of money, out of part of which they were defrauded by the officials appointed to distribute the sums granted to them. I was told by an agent of the Hudson's Bay Company, that some of these American Indians, of the Sioux Tribe have fled to the North-West of Canada and that the Company frequently employs them to work at their trading posts, and that they are good workers and respect our Government very much. Our Canadian Indians are of the Chippewa Tribe, but are not very well pleased that so many of the "Sioux" come in from the other side.

FROSTS, AND ADAPTATION OF CLIMATE TO AGRICULTURE.

I agree fully with the following remarks, made by Mr. Spence in his pamphlet "Manitoba and the North West of the Dominion."

"The liability to disastrous frosts in the season of growth, and which so "intimately concerns the interests of husbandry is not any worse in Manitoba "than in many parts of Ontario. In the former province the Spring of 1869 "was an exceptionally late one, and in May several light frosts were experi- "enced, which did no serious damage to the crops; in fact the injury was "scarcely noticeable, which may be accounted for from the following reasons:— "1. The dryness of the atmosphere (which is a peculiarity of this region) allows "a much lower range of temperature, without injury to vegetation, than in mois- "ter climates, and in addition to the heat, gives greater vigor to the plants, "which grow rapidly but with firm texture, and are consequently able to resist "severe cold on account of their excessive vitality, the same as a person who "has partaken heartily of strong diet, is better able to resist the cold of winter. "2. The sudden change of temperature, which is often the case in this region, "—one extreme following another in rapid succession—is less deleterious to "vigorous plants, than a gradual lowering of temperature. The earth and plants "still retain the heat previously absorbed, and are thus enabled to bear an "atmosphere at 20° much better than at 35° after their latent heat has been "given off. The soil of the prairie is generally dry—and is rapidly warmed by the "rays of the sun in the spring. 3. The benefits arising from the dryness of the "air are accounted for from the fact, that moisture conveyed in the air has a ten- "dency to soften the delicate covering of the plants, and thus render them more "sensitive to cold. 4. The heat-retaining character of the soil. For these and "several other reasons that might be mentioned, the climate of Manitoba is less "subject to killing frosts, than might at first be supposed to be the case on "account of its high latitude."

I was informed by Mr. Deputy Sheriff Nesbitt, of Winnipeg, that in the year 1870 the first fall frost of any consequence occurred on the 2nd of October, in the

year 1871, on the 15th of October, and last year in the latter part of October, which shews that during the growing season, frosts are not likely to do damage to the crops. With regard to Spring frosts, Mr. Taylor, an aged gentleman now upwards of 80, and resident in that country about 54 years, informed me that he scarcely ever knew vegetables to suffer from frosts after they have once started in the Spring.

The season opens, so I was informed by Messrs. McKenzie and Taylor, for Spring ploughing from about the 20th of April to the 1st of May, after which they have very few frosts and the cold is very moderate, as the seasons change rapidly from Winter to Summer—Winter generally lasts five months, say from the middle of November to the middle of April. In the year 1871 snow fell very early, on the 12th November, but as a rule there is very little snow before Christmas. When I arrived there, 17th November, last fall, there was no snow. On the first of December there was a slight fall of snow, about an inch in depth.

Although the weather was very cold when I was in the Province, yet the air being clear and dry, the cold is not felt as much as it would be in Ontario, where the air is more moist. On the 28th and 29th November last year, the thermometer stood at 25° to 30° below zero. I was out riding in an open carriage both days, travelling from 12 to 16 miles without making stoppages, and it did not appear colder to me than it does in Ontario when the thermometer is only from 5° to 10° below zero. During the days above mentioned I saw at several places as I was proceeding along, herds of cattle pasturing on the open prairies without shelter.

STOCK RAISING AND WOOL GROWING.

From experience of many years it is shewn that Manitoba and the North West are good lands for stock raising, as the grass of the Prairies is very nutritious, and the supply for many years will be inexhaustible. Although the weather is cold, the snow, as I said before, generally comes late—yet, nothwithstanding, I would consider it more profitable to cut the grass for the winter season and have the cattle and stock sheltered, than to have them run at large as is the case in the States further South, where there is scarcely any snow, but where they have damp cold winds. It would not cost much to cut the grass with mowers, and then to stack it in ridges or rows as I have seen it at the Hudson's Bay Company's Posts and on several of the stock raising farms. These stacks so made, form a shelter around the stable yards.

I think that wool-growing would be the most profitable, as the climate is more suitable than in a warmer and damper air. The natives who have tried the experiment say that sheep do well and no disease is known amongst the flocks. Wool is easily exported and would command nearly the same price there as it does here and in the adjoining States, where land is dear, and where there is no hay but what is raised on the cultivated farm lands.

Another great advantage, favorable to the raising of cattle and sheep, is the enormous yield of Turnips, Carrots and Mangolds in Manitoba, mentioned by me in the earlier pages of this report.

FRUIT CULTURE.

The culture of fruit, especially apples, has been entirely neglected in Mani-

toba hitherto; in fact there has never been a practical test made to really know whether fruit trees will flourish or not. This is owing, probably, to there being such an abundance of wild fruit, and also to the difficulty of getting young trees for planting. The natives are entirely unacquainted with the culture of fruit trees, as they have been bred and born without seeing any such under cultivation. When we find so great an abundance of wild fruit in the forests, I cannot but believe that many kinds of apples would do well in Manitoba, particularly along the edge of the timber lands. In the State of Minnesota, where the extreme snow storms prevail, and where it is fully as cold, they have very fine fruit. I saw young apple trees of two years' growth, raised from the seed by Mr. McKenzie, at Rat Creek, and they looked hearty and of a large size for a two years old growth. I would advise all settlers, once established, to plant apple seeds; the expense would be only trifling and trees grown from seed will always be better adapted to the climate. After they have grown and have been transplanted about two years, then they should be top grafted with the hardy varieties suitable for cold climate, such as the Snow-apple (Fameuse) the Rambo, Northern Spy, Spitzenberg, Talman's, Sweeting, &c., &c. I see no reason why apple trees should not thrive there, as it is not the degree of the cold that kills the trees, but the open and warm weather in the winter, thawing the earth and starting the sap; afterwards freezing hard again to their injury. This is not a common occurrence in Manitoba.

The wild fruit in Manitoba consists of the wild plum, grapes, strawberries, currants, red and black raspberries, cherries, blueberries, whortleberries, high bush cranberries, &c., so that the emigrant need not suffer for the want of good fruit in abundance.

THE BEST TIME FOR THE SETTLER TO COME.

The settler should, if possible, be on his land by the 1st of June, when he would be in time to plant a batch of potatoes which will grow in an ordinary season when ploughed under the prairie sod. The ploughing for the next Spring's crop should be done in June or July, when the sap is in the roots of the grass; being turned over at this season of the year it will dry up and the sod will rot, so that the ground will be in proper order for receiving and growing crops in the following Spring.

WHAT CAPITAL IS NECESSARY WITH WHICH TO COMMENCE?

This is a question frequently asked—the answer depends entirely upon surrounding circumstances. A young man without family, willing to work and save, could secure himself a home in a few years, provided he had only ten dollars to purchase a homestead claim. Work is to be had at high wages, and he could work for other parties part of his time, and then hire help again in turn to assist in putting up a small homestead house. After that he could plough and fence in a few acres for a crop in the following Spring. The next year he could earn enough to buy a yoke of oxen and other cattle, and thus, in a short time, he might become, comparatively, an independent farmer. A settler with a family ought to have provisions for one year (or the wherewithal to procure them).

Such a one, desiring to start comfortably should have the following articles, or the means to purchase them, viz:

One yoke of oxen	$120 00
One waggon	80 00
Plough and harrow	25 00
Chains, axes, shovels, &c	30 00
Stoves, beds, &c	60 00
House and stable, say	150 00
Total	$465 00

A person having $800 or $1,000 can, if he wishes to carry on farming on a larger scale, purchase another quarter section in addition to his free grant, when he will have a farm of three hundred and twenty acres of land for cultivation, and in addition can cut all the hay he wants in the marshes, if he thinks it desirable.

In conclusion, I would remark that a poor man can adopt the mode of farming on a small scale for the commencement, as practiced by the half-breeds. They have carts made of two wheels and a straight axle, with two poles fastened on the axle to form shafts, and a rack or box thereon. To a cart so made is hitched one ox. The cart costs about ten dollars, and the ox and harness $50 to $60. With such a vehicle a man can do all the teaming that is required on a small farm—and after the first ploughing *one ox* can plough all that is required.*

ADVICE TO EMIGRANTS COMING FROM EUROPE.

I would advise German Emigrants, coming from Europe by way of New York, to put up at the German Mission House, Nos. 426 and 428 Pearl Street, corner of new Chambers Street. This is a House specially kept for lodging and caring for Emigrants by a Religious Company, and furnishes a home to those Emigrants whilst they stay in New York—and where they may be sure of not being robbed or cheated. All those desiring to put up at the above-mentioned House, should write before leaving Europe to the manager of it advising him of the name of the ship they intend to sail in; on its arrival there will be parties at the wharf ready to receive them and conduct them to the Home. Their charges are one dollar and fifty cents American currency per day or five dollars per week. Address in writing to

MESSRS. F. W. FLOCKEN,
Nos. 426 and 428 Pearl Street,
New York.

I strongly recommend Manitoba as a home for German emigrants, and as they can obtain large grants of land *en bloc*, they can form a settlement or settlements of their own, where they can preserve their language and customs, as in the Western States of America.

---

* NOTE.—The route by the St. Lawrence is by far the shortest and the best from Europe to Manitoba, or any part of the North-West of this continent. But the advice given by Mr. Shantz may be valuable for Germans who happen to go *via* New York.

DOMINION LANDS ACT.

The following is a summary of the Dominion Lands Act:

An Act was passed last Session (35 Vic., cap. 23) amending and consolidating the laws and Orders in Council respecting the public lands of the Dominion.

The administration and management is to be effected through a Branch of the Department of the Secretary of State of Canada, known as "*the Dominion Lands Office*"

The surveys divide the lands into quadrilateral townships, containing 36 sections of one mile square in each, together with road allowances of one chain and fifty links in width, between all townships and sections.

Each section of 640 acres is divided into half sections of 320 acres, quarter sections of 160 acres, and half quarter sections of 80 acres. All townships and lots are rectangular. To facilitate the descriptions for Letters Patent of less than a half quarter section, the quarter sections composing every section in accordance with the boundaries of the same, as planted or placed in the original survey, shall be supposed to be divided into quarter quarter sections, or 40 acres. The area of any legal subdivision in Letters Patent shall be held to be more or less, and shall, in each case, be represented by the exact quantity as given to such subdivision in the original survey; provided that nothing in the Act shall be construed to prevent the lands upon the Red and Assiniboine Rivers, surrendered by the Indians to the late Earl of Selkirk, from being laid out in such manner as may be necessary in order to carry out the clause of the Act to prevent fractional sections or lands bordering on any rivers, lake, or other water course or public road from being divided; or such lands from being laid out in lots of any certain frontage and depth, in such manner as may appear desirable; or to prevent the subdivision of sections or other legal subdivisions into wood lots; or from describing the said lands upon the Red and Assiniboine Rivers, or such subdivisions of wood lots, for patent, by numbers according to a plan of record, or by metes and bounds, or by both, as may seem expedient.

Unappropriated Dominion lands may at present be purchased at the rate of $1.00 per acre; but no purchase of more than a section, or 640 acres, shall be made by the same person. Payments of purchases to be made in cash. The Secretary of State may, however, from time to time, reserve tracts of land, as he may deem expedient, for Town or Village plots, such lots to be sold either by private sale, and for such price as he may see fit, or at public auction. The Governor in Council may set apart lands for other public purposes, such as sites of market places, gaols, court houses, places of public worship, burying grounds, schools, benevolent institutions, squares, and for other like public purposes.

Free grants of quarter sections, 160 acres, are made to any person who is the head of a family, or to any person not the head of a family who has attained the age of 21 years, on condition of three years' settlement, from the time of entering upon possession, provided the limitation of quantity shall not prevent the granting of a wood lot to the same person. When two or more persons have settled on and seek to obtain a title to the same land, the homestead right shall be in him who made the first settlement. If both have made improvements, a division of the land may be ordered in such manner as may preserve to the said parties their several improvements.

Questions as to the homestead right arising between different settlers shall be investigated by the Local Agent of the division in which the land is situated, whose report shall be referred to the Secretary of State for decision.

Every person claiming a homestead right from actual settlement must file his application for such claim with the Local Agent, within 30 days after the date of such settlement, if in surveyed lands; if in unsurveyed lands, within three months after such land shall have been surveyed.

No patent will be granted for land till the expiration of three years from the time of entering into possession of it.

When both parents die, without having devised the land, and leave a child or children under age, it shall be lawful for the executors (if any) of the last surviving parent, or the guardian of such child or children, with the approval of a Judge of a Superior Court of the Province or Territory in which the lands lie, to sell the lands for the benefit of the infant or infants, but for no other purpose; and the purchaser in such a case shall acquire the homestead right by such purchase, and on carrying out the unperformed conditions of such right, shall receive a patent for the land, upon payment of the office fees.

The title to lands shall remain in the Crown until the issue of the patent therefor, and such lands shall not be liable to be taken in execution before the issue of the patent.

If a settler voluntarily relinquishes his claim, or has been absent from the land entered by him for more than 6 months in any one year, then the right to such land shall be forfeited.

A patent may be obtained by any person before three years, on payment of price at the date of entry, and making proof of settlement and cultivation for not less than 12 months from date of entry.

All assignment and transfers of homestead rights before the issue of the patent shall be null and void, but shall be deemed evidence of abandonment of the right.

These provisions apply only to homesteads and not to lands set apart as timber lands, or to those on which coal or minerals, at the time of entry, are known to exist.

GRAZING LANDS.

Unoccupied Dominion lands may be leased to neighboring settlers for grazing purposes; but such lease shall contain a condition making such land liable for settlement or for sale at any time during the term of such lease, without

compensation, save by a proportionate deduction of rent, and a further condition by which, on a notice of six months, the Secretary of State may cancel the lease at any time during the term.

Unoccupied Dominion lands will be leased to neighboring settlers for the purpose of cutting hay thereon, but not to the hindrance of the sale and settlement thereof.

MINING LANDS.

As respects mining lands, no reservations of gold, silver, iron, copper or other mines or minerals will be inserted in any patent from the Crown, granting any portion of the Dominion lands. Any person may explore for mines or minerals on any of the Dominion public lands, surveyed or unsurveyed, and, subject to certain provisions, may purchase the same. As respects coal lands, they cannot be taken for homesteads.

TIMBER LANDS.

Provisions are made in the Act for disposing of the timber lands so as to benefit the greatest possible number of settlers, and to prevent any petty monopoly. In the subdivision of townships, consisting partly of prairie and partly of timber land, such of the sections as contain islands, belts, or other tracts of timber shall be subdivided into such number of wood lots, of not less than ten and not more than twenty acres in each lot, as will afford one such wood lot to each quarter section prairie farm in such township.

The Local Agent, as settlers apply for homestead rights in a township, shall apportion to each quarter section one of the adjacent wood lots, which shall be a free gift in connection with such homestead and in addition thereto.

Any homestead claimant who, previous to the issue of the patent, shall sell any of the timber on his claim, or on the wood lot appertaining to his claim, to saw-mill proprietors or to any other than settlers for their own private use, shall be guilty of a trespass and may be prosecuted therefor, and shall forfeit his claim absolutely.

The word *timber* includes all lumber, and all products of timber, including firewood or bark.

The right of cutting timber shall be put up at a bonus per square mile, varying according to the situation and value of the limit, and sold to the highest bidder by competition, either by tender or by public auction.

The purchaser shall receive a lease for 21 years, granting the right of cutting timber on the land, with the following conditions: To erect a saw mill or mills in connection with such limit or lease, of a capacity to cut at the rate of 1,000 feet broad measure in 24 hours, for every two and a half square miles of limits in the lease, or to establish such other manufactory of wooden goods, the equivalent of such mill or mills, and the lessee to work the limit within two years from the date thereof, and during each succeeding year of the term;

To take from every tree he cuts down all the timber fit for use, and manufacture the same into sawn lumber or some other saleable product;

To prevent all unnecessary destruction of growing timber on the part of his men, and to prevent the origin and spread of fires;

To make monthly returns to Government of the quantities sold or disposed of—of all sawn lumber, timber, cordwood, bark, &c., and the price and value thereof;

To pay, in addition to the bonus, an annual ground-rent of $2.00 per square mile, and further, a royalty of 5 per cent. on his monthly account;

To keep correct books, and submit the same for the inspection of the collector of dues whenever required.

The lease shall be subject to forfeiture for infraction of any of the conditions to which it is subject, or for any fraudulent return.

The lessee who faithfully carries out these conditions shall have the refusal of the same limits, if not required for settlement, for a further term not exceeding 21 years, on payment of the same amount of bonus per square mile as was paid originally, and on such lessee agreeing to such conditions, and to pay such other rates as may be determined on for such second term.

The standard measure used in the surveys of the Dominion is the English measure of length.

Dues to the Crown are to bear interest, and to be a lien on timber cut on limits. Such timber may be seized and sold in payment.

Any person cutting timber without authority on any Dominion lands, shall, in addition to the loss of his labour and disbursements, forfeit a sum not exceeding $3 for each tree he is proved to have cut down. Timber seized, as forfeited, shall be deemed to be condemned, in default of owner claiming it within one month.

FORM OF APPLICATION FOR A HOMESTEAD RIGHT.

I, of do hereby apply to be entered, under the provisions of the *Act respecting the Public Lands of the Dominion* for quarter quarter sections numbers and forming part of section number of the Township of containing acres, for the purpose of securing a homestead right in respect thereof.

AFFIDAVIT IN SUPPORT OF CLAIM FOR HOMESTEAD RIGHT.

I, A.B., do solemnly swear (or affirm, as the case may be), that I am over 21 years of age, and that my application for leave to be entered for lands, with a view of securing a homestead right therein, is made for my exclusive use and benefit, and that the entry is made for the purpose of actual settlement—So help me God.

PROVINCE OF MANITOBA.

(The following are extracts from the Pamphlet published by the Dominion Government for the Information of Intending Emigrants:)

GENERAL FEATURES.

Westwards, in the newly acquired North West Territory, is the recently created Province of Manitoba. It contains about 9,000,000 acres of land; but it is comparatively a speck on the map of the vast Territory out of which it has been formed. The soil, which is mostly prairie, and covered with grass, is a deep alluvial deposit of unsurpassed richness. It produces bountiful crops of cereals, grasses, roots and vegetables. So rich and inexhaustible is the soil, that wheat has been cropped off the same place for forty years without manure, and without showing signs of exhaustion. It is especially a wheat growing soil, and is believed to contain the most favorable conditions for the growth of this grain on the continent. Pumpkins, potatoes and roots of all sorts, grow to perfection. Strawberries, currants (red and black), raspberries, plums, cherries, blueberries, whortleberries, cranberries, (both bush and marsh), grow wild and in abundance. Flax is very luxuriant. The wild grasses of the country, which are very nutritious, are particularly favorable for stock raising of all sorts. Cattle can be fattened in Manitoba, and driven to St. Paul without loss of weight. There are large tracts of woods along the streams. The beet root grows in great abundance, but the saccharine qualities of the sugar beet have not yet been tested.

Manitoba is situated in the middle of the continent, nearly equally distant between the Pole and the Equator and the Atlantic and Pacific Oceans Its climate gives conditions of decided heat in summer and decided cold in winter. The snow goes away and ploughing begins in April, which is about the same time as in the older Provinces of Canada, and the Northern United States on the Atlantic Seaboard, and the North Western States of Minnesota and Wisconsin. The crops are harvested in August. The long sunny days of summer bring vegetation of all sorts to rapid maturity. The days are warm and the nights cool. Autumn begins about the 20th September, and lasts till the end of November, when the regular frost sets in. The winter proper comprises the months of December, January, February and March. Spring comes in April. The Summer months are part of May, June, July, August, and part of September. In winter the thermometer sinks to thirty and forty degress below zero; but this degree of cold in the dry atmosphere of the North West does not produce any unpleasant sensations. The weather is not felt to be colder than that in the Province of Quebec, nor so

cold as milder winters in climates where the frost, or even a less degree of cold than frost, is accompanied with dampness. The testimony is abundant, in fact universal, on this point.

Snow does not fall on the prairies to an average greater depth than eighteen inches, and buffaloes and horses graze out of doors all winter. They scratch the snow off the prairie grass on which they grow fat. Horned cattle graze out of door part of the winter, but in some states of the weather they require to be brought in. Instances are, however, stated in which horned cattle graze out all winter.

Winnipeg, the capital of Manitoba, has not at present much more than the dimensions of a large village, but it is already beginning to receive an immigration, as well from the older Provinces of the Dominion as from the United States and Europe. It will probably, therefore, soon become a considerable town. Navigation is about to be opened between the Red River and the head waters of the Saskatchewan, above Fort Edmonton, near the base of the Rocky Mountains, by steamboat, a distance of over a thousand miles, as the crow flies, through prairie land of unsurpassed richness. The route to Manitoba from Thunder Bay to Fort Garry has been very greatly improved, and the Canadian Government convey emigrants between these points for $15. The weight of luggage which emigrants can carry over this route is, however, limiited to 450 lbs. each, and no package must exceed 150 lbs. weight, for convenience of transport over the portages.

It is intended to have steamers on the navigable waters of this route, during the coming season of navigation.

By the United States routes an emigrant may proceed by water to Duluth, and thence by the Northern Pacific Railway to Moorhead, a station on the Red River; whence there is steamboat navigation to Winnipeg.

There are other railway rotes *via* St. Paul's, which afford facilities for travel to Manitoba.

A light buggy may be driven for a thousand miles in a straight line over the open prairie, adapted to the production of wheat, not only in the largest quantity to the acre, but of the best quality.

This tract of country to the east of the Rocky Mountains contains under the surface of its rich prairie land, one of the largest coal fields in the world, which n some places, crops out at the surface on the banks of the rivers. It is almost impossible to over-estimate the importance of this physical fact for the future of the Dominion. The rivers which run east from the Rocky Mountains are rich in gold deposits; and in fact mineral wealth of almost every kind is found in this territory.

PRODUCTIONS.

LETTER FROM UNITED STATES CONSUL.

The subjoined letter from Mr. James W. Taylor, the United States Consul at Manitoba, is copied from a Western United States newspaper. It is given here as the testimony of an American, in official position, for the information of his own people as to the capabilities and productions of Manitoba:—

"U. S. CONSULATE,
"WINNIPEG, B.N.A., Sept. 11, 1872

"SIR,—In response to your communication, requesting samples of the agricultural products of Manitoba for exhibition at the Minnesota State fair, I forward specimens of the wheat crops of 1871, a parcel of winter wheat harvested in 1872, some Indian corn and oats, and a few vegetables.

"The season here is fully two weeks later than in Minnesota. Your State Fair is earlier than usual, and the Manitoba crops are not yet threshed. A month later it will be convenient to send a full list of the grain and vegetables of the current year.

"I will add a few words of explanation in regard to the samples herewith forwarded.

"The wheat produced by John Flett (one half bushel) was imported forty years since from England, where it was a fall or winter variety, but in course of its acclimation it has become a spring wheat, known as the English.

"It shows some signs of deterioration from constant cultivation on the same farms for nearly half a century, yet a parcel forwarded by me to the Department of Agriculture at Washington was so much esteemed that the Commissioner proproses to circulate a considerable quantity in the United States as 'Manitoba Spring Wheat.' Mr. Flett's farm is on the east bank of Red River, three miles north of Fort Garry.

"I send one-third bushel spring wheat from the farm of John Matheson, in Kildoonan, (the Scotch parish), four miles north of Winnipeg, which is mainly the 'English.' A third variety of spring wheat may be termed 'Minnesota Spring,' the seed being sent by Mr. N. W. Kitson to Hon. James McKay in the winter of 1868, one-and-a-quarter bushels of which in 1869 produced 44 bushels on one acre, and has since averaged 30 bushels per acre for field cultivation.

"You will notice a few heads of bearded wheat from the farm of John Matheson, second, of Kildoonan. They are from a field of spring wheat in 1871 which bore a considerable crop this head, although left fallow.

"I also send come heads of the 'English Spring.'

"I invite your particular attention to the specimen of 'Fultz Winter,' grown in St. Boniface, by Mr. Jean Mayer, from seed furnished me by Mr. Fred. Watts, U. S. Commissioner of Agriculture. It was sown October 2, 1871, and harvested August 10, 1872. When the snow disappeared this spring the plants were barely visible, but they came to great perfection, and the yield was at the extraordinary rate of 72 bushels per acre. Results signally remarkable attended the cultivation of the 'Fultz' wheat by Hon. James McKay, of St. James Parish, and Mr. John Matheson.

"Encouraged by these results, the U. S. Department of Agriculture are about to distribute through this Province a liberal supply of Tappahanock and Forzelle Winter Wheat and Winter Rye.

"I am gratified to observe that Commissioner Watts will attend and address

the Minnesota State Fair. May I ask that you will personally communicate to him the thanks of the agriculturists of Manitoba for the distribution of new and valuable seeds in this Province.

"The new ears of corn sent are the squaw variety grown at the mission of Northern Minnesota. It only reaches the height of three feet, but is very prolific. This specimen was planted by Hugh Polson, of Kildoonan, May 15th, and gathered September 4th.

"The sheaf of 'Fultz' winter wheat is sent to indicate the growth and appearance of the plant.

"I have no doubt that the production of the districts far north of the line of your road will compare favorably with the results of agriculture in similar areas of North Europe.

"I am, Sir,

"Yours truly,

"JAMES W. TAYLOR."

LETTER FROM ARCHDEACON McLEAN.

This letter of Mr. Taylor was submitted by the Department of Agriculture to the Ven. Archdeacon McLean, on the occasion of a visit to Ottawa, in order to obtain his opinion, as a resident, as to the accuracy of the statements contained in it. He replied in the following letter:

"OTTAWA, 10th February, 1873.

JOHN LOWE, Esq.,

Secretary Department of Agriculture.

"SIR,—In reference to the letter of Jas. W. Taylor, Esq., U. S. Consul at Winnipeg, on the subject of Manitoba wheat, I beg to say that the statements contained in it relative to the average yield per acre, agree fully with the results of my own observation during nearly a seven years residence in Manitoba. There is no doubt at all that forty bushels of wheat per acre can be got in Manitoba, with ordinary care in farming. My observations have reference only to Spring wheat. I have not seen any efforts made to cultivate Fall wheat, although I know no reason why they should not be successful.

"With regard to ordinary kitchen vegetables, I do not think it possible to surpass the products of Manitoba.

"About the first week of October I attended an Agricultural show of the products of the Province, held at Fort Garry. I do not remember ever seeing so fine a display of vegetables anywhere. The potatoes, turnips, cabbages, beets, and onions, were of a size and apparent quality that indicated the very richest soil.

"Let me take the opportunity of reminding you that Manitoba is after all but a very small portion of the Great Fertile Belt of our Dominion.

"The Valley of the Upper Assiniboine with those of its affluents, the Rapid

River or Little Saskatchewan, the Shed River, the Swan, and other rivers—and the valley of the Saskatchewan—stretching westward to the Rocky Mountains, contains millions upon millions of acres of soil as rich as that of the best in Manitoba, with a magnificent climate, and every requisite for securing the health and material prosperity of a vast population.

"I can speak with as much certainty of the climate and soil of those portions of the Fertile Belt, that I have not seen, as of Manitoba, where I have lived for years.

"I have made it my business to converse with Missionaries, Hudson Bay Officers, and natives of the country, who have lived for long periods in the various sections. I have carried on this practice for a series of years, taking notes of the conversations. I have compared from time to time one man's statement with that of another, and I am to-day thoroughly convinced that the Saskatchewan Valley is destined to be the great field for emigration.

"The land in the Saskatchewan valley is on the whole very similar to that of Red River, though not quite so level.

"The thermometer falls lower in winter, but as there is very seldom any high wind, the cold is not much felt.

"The severe frost pulverises the ground, and renders it easily ploughed in spring.

"Wheat grows there in great perfection, and is ready to cut from the middle to the end of August.

"The risk of early frost is chiefly confined to the neighborhood of swampy flats. In general there is but little risk on the high ground.

"The grasshoppers that from time to time visited Red River, have never yet done any serious damage in the Saskatchewan Valley. In 1866 they came to Carleton, but did not spread beyond fifteen miles east. The Red River Valley has been exposed to the grasshopper in common with the prairie lands of the United States. We have reason to believe that the liability will cease, or at least decrease very much, when a large section of the country is under cultivation.

"I remain, Sir,

"Yours truly,

"JOHN McLEAN, D.D., D.C.L.,

"Archdeacon of Manitoba."

STATEMENT OF MR. G. B. SPENCE.

The following are notes of an interview of Mr. G. B. Spence, Collector of Customs at Winnipeg, Manitoba, with the Hon. J. H. Pope, Minister of Agriculture, at his office, on the 11th February, 1873. They are given here as further evidence respecting the productions of the soil and climate of Manitoba:—

In answer to a question from the Minister, Mr. Spence said he had been in Manitoba since the 22nd December, 1870.

MINISTER—What time does Spring begin there?

MR. SPENCE—In 1871 the Spring opened about the 1st of April. The river is navigable about the 23rd of April. In 1872 the Spring set in somewhere about ten days later. The first steamer went down early in May.

Q. What time do farmers sow wheat there?

A. They sow in April or May, from about the 15th or 20th of April to the 15th or 20th May. The Spring is shorter than it is here, and sets in without any breaks.

Q. What quantity of wheat do they raise to the acre?

A. They raise from thirty to sixty-three bushels to the acre. Forty bushels is the average.

Q. What is the usual weightper bushel?

A. Sixty-two lbs. I have been told by persons who have seen it, that wheat can be cultivated for forty years, continuously, without manure.

Q. What about oats and barley, and root crops?

A. The barley sown there is very fine; the oats not so good. Buckwheat has never been tried. Root crops are extraordinary. Cabbage and cauliflower grow almost of their own accord. Cabbages grow to a very large size. Potatoes and turnips are very fine, also mangolds. Sugar beet has never been grown, but some parties think of trying it. Tomatoes, if they were to take the same trouble as in this country, would answer well. Very little attention is paid to scientific farming. The grasses have not been thoroughly tested; have seen small patches of timothy, which were very good. The wild grasses are very good for pasturage. There are what are called hay farms.

Q. Do farmers house their cattle?

A. Hundreds of cattle are never housed, and they look far better than those you see come out of barns.

Q. Is the climate equal to that of Minnesota?

A. The climate is much the same.

Q. The soil?

A. Yes. The soil is believed to be better than that of Minnesota. I believe there is no country where the soil is equal to it.

Q. What time do they usually cut the grain?

A. At the latter part of July and beginning of August.

Q. What time does winter set in?

A. Winter usually sets in about the first of December, sometimes a little earlier. The snow lasts till the first of April.

Q. How many mounths could you plough in?

A. Five, if not six. Part of April, May, June, July, August, September, and part of October.

Q. As to the cold in Winter?

A. The air is drier than it is here, and the cold is not felt so much.

Q. What about Summer?

A. The greater part of the Summer is pretty hot. The thermometer ranges about ninety degrees; have seen it go up to ninety-six degrees. There is not much rain.

Q. Supposing you were a man without means and with a family, would you go there?

A. A man without means has a better chance there than he would have by going into bush land. Fuel is more accessible there than in the prairie. If you go back fifty or sixty miles you come to timber lands.

The whole of this evidence is of the same character, and to precisely the same effect, as that taken by a Committee of the Senate in 1870; a summary of which was published in a sheet for the "Information for Intending Emigrants in 1872," a copy of which may be obtained on application to Mr. Dixon, Dominion Emigration Agent, 11 Adam Street, Adelphi, W.C., London.

ANALYSIS OF SOIL BY A GERMAN CHEMIST.

The following is an analysis of the soil of the Province of Manitoba, by Professor V. Emmerling, Director of the Chemical Laboratory of the Agricultural Association of the University of Kiel, Holstein, Germany. This scientific analysis confirms in a remarkable manner the reports which have been received of the great fertility of the soil of Manitoba.

(TRANSLATION OF LETTER TO SENATOR EMIL KLOTZ.)

"KIEL, 29th April, 1872.

"HON. SENATOR,

"The analysis of the Manitoba soil is now completed, and the result is in 100,000 parts:—

Potash	228.7
Sodium	33.8
Phosphoric Acid	69.4
Lime	682.6
Magnesia	16.1
Nitrogen	486.1

"Yours truly,

(Signed), V. EMMERLING.

EXTRACT FROM LETTER OF SENATOR EMIL KLOTZ TO JACOB E. KLOTZ, AGENT FOR THE DOMINION GOVERNMENT.

"KIEL, 4th May, 1872.

"After considerable delay, I succeeded in obtaining the analysis of the Manitoba soil from Professor Emmerling, Director of the Chemical Laboratory of the Agricultural Association of this place, and hope it may be of service to you. Annexed I give you our analysis of the most productive soil in Holstein, whereby you will see how exceedingly rich the productive qualities of the Manitoba soil are, and which fully explains the fact that the land in Manitoba is so very fertile, even without manure.

"The chief nutrients are, first, nitrogen, then potash and phosphoric acid, which predominates there; but what is of particular importance is the lime contained in the soil, whereby the nitrogen is set free, and ready to be absorbed in vegetable organisms. The latter property is defective in many soils, and when it is found defective, recourse must be had to artificial means by putting lime or marl (a clay which contains much lime) upon the same.

"According to the analysis of the Manitoba soil, there is no doubt that the farmer who desires to select for his future home a country which has the most productive soil and promises the richest harvests, no country in the world offers greater attractions than the Province of Manitoba, in the Dominion of Canada."

ANALYSIS OF THE HOLSTEIN SOIL AND MANITOBA SOIL COMPARED.

	Holstein Soil.	Excess of properties of Manitoba Soil.
Potash	30	198·7
Sodium	20	13·8
Phosphoric Acid	40	29·4
Lime	130	552·6
Magnesia	10	6·1
Nitrogen	40	446·1

(Sd.) EMIL KLOTZ.

To J. E. KLOTZ, Esq.,
Agent for Dominion of Canada,
Kiel.

Manitoba and North-West Territories.

After the 10th of June next, emigrants having through tickets, will be sent from Toronto to Fort Garry, Manitoba, at the following rates :—

TORONTO TO PRINCE ARTHUR'S LANDING BY WAY OF COLLINGWOOD OR SARNIA.

Adults, $5; Children under twelve years of age, half price, 150 lbs. personal baggage free. Extra baggage, 35 cents per 100 lbs.

PRINCE ARTHUR'S LANDING TO FORT GARRY.

Emigrants, $10; Children under twelve years, half price, 200 lbs. personal baggage free. Extra luggage, $2.50 per 100 lbs.

Emigrants should take their own rations. Provisions will, however, be furnished at cost price, at Shebandowan, Fort Frances, and the North-West Angle of the Lake of the Woods.

THROUGH TICKETS FOR EMIGRANTS TO FORT GARRY VIA PRINCE ARTHUR'S LANDING,

Can be had at Toronto, at the Stations of the Northern, Great Western, and Grand Trunk Railways.

Emigrants are requested to take notice, that packages of luggage are limited to 200 lbs. weight for convenience of transport on the Portages.

MERCHANDISE,

After 20th of June next, will be transported from Prince Arthur's Landing to the eastern terminus of the Fort Garry road, North-West Angle, at the rate of $2 per 100 lbs., or $40 per ton of 2,000 lbs.

Each piece or package to be of convenient size, not exceeding 300 lbs. in weight, and to be firmly bound or fastened.

HORSES, OXEN, WAGGONS, and heavy articles, such as castings and machinery can be sent through to the same point, on giving due notice and making special arrangements for the conveyance of the same.

No wines or spirituous liquors will be taken over the route from Prince Arthur's Landing.

By direction,

F. BRAUN,

SECRETARY.

DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS,
Ottawa, March 26th, 1873.

2

RELATION

D'UN VOYAGE A

MANITOBA,

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
In 1899
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS.
1876

PAR J. Y. SHANTZ;

ACCOMPAGNÉE D'UNE ANALYSE DE

L'Acte concernant les Terres de la Puissance,

ET D'UN EXTRAIT DU

PAMPHLET PUBLIE PAR LE GOUVERNEMENT

AT SUJET DE MANITOBA.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR ROBERTSON, ROGER & CIE, RUE WELLINGTON.
1873.

Shantz

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Lettre au Ministre	7
Récit de voyage	7–8–9
Winnipeg, son développement &c	10
Etablissement de la Rivière Sale	11
Etablissement de la Rivière Boyne	11–12
Etablissement de Victoria	12
Partie Ouest de Manitoba	12–13
FRAIS DE TRANSPORT :—	
De Toronto à Fort William	14
De Fort William à Fort Garry	14
Mode de Transport	14
Billets Directs	14–15
Les Métis	15–16
Les Indiens	16–17
Gelées et conditions du climat pour	17
L'Agriculture	18
L'élevage des Bestiaux et production de la laine	18
La culture des Fruits	18–19
Epoque la plus convenable pour s'y rendre	19
Capital nécessaire pour débuter	19
Conseils aux émigrants	19–20
ACTE CONCERNANT LES TERRES DE LA PUISSANCE :—	
Distribution des Terres	20
Prairies	22
Terrains Miniers	22
Terrains boisés	22
Formules de Requête pour obtenir le droit d'occupation	23
Affidavit pour appuyer la Requête à cet effet	23
EXTRAITS DU PAMPHLET PUBLIÉ PAR LE GOUVERNEMENT AU SUJET DE MANITOBA :—	
Notes générales sur Manitoba	24
Produits	25
Lettre du Consul des Etats-Unis	25
Lettre de l'archidiacre McLean	26
Rapport de M. G. B. Spence	28
Analyse du sol par un chimiste allemand	29
Lettre du Sénateur Klotz (Kiel) au sujet du sol	30
Annonces du Gouvernement concernant les routes et frais de voyage	31

La relation suivante d'un voyage à Manitoba a été écrite par M. JACOB Y. SHANTZ, Menonite Allemand, résidant à Berlin, Ontario.

M. Shantz vint à Ottawa en novembre dernier, à la demande du Département de l'Agriculture, en compagnie de M. Bernard Warkentin, Menonite Allemand de Berdiansk, Russie, et pour agir en qualité d'interprète.

Le but de M. Warkentin, en venant au Canada, était de trouver un endroit convenable pour l'établissement de Menonites qui se proposent d'émigrer en masse de la Russie.

Et à la demande du Département de l'Agriculture il visita Manitoba, en compagnie de M. Shantz.

M. Shantz déclare qu'en faisant ce récit de voyage, il n'a été mû que par le seul désir d'exposer les faits avec le plus d'exactitude possible.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
Ottawa, Avril, 1873.

RELATION

D'UN VOYAGE À

MANITOBA.

BERLIN, ONTARIO, 28 Février, 1873.

A L'HON. J. H. POPE, *Ministre de l'Agriculture, Ottawa.*

Je vous envoie ci-joint un bref récit de mon voyage à Manitoba et de ce que je pense de cette Province. Les lecteurs de ce rapport peuvent être sûrs qu'il contient l'exposé fidèle et impartial de ce que j'y ai vu et appris. Les goûts ne sont pas tous les mêmes—les uns aiment ce que d'autres n'aiment pas, et il se trouve de ces personnes qui ne sont bien nulle part. Le poisson et le gibier abondent dans cette province, mais là comme ailleurs, il faut prendre ce poisson et ce gibier avant de le faire cuire et de le manger. Je suis, néanmoins, certain d'une chose, c'est que Manitoba offre un champ magnifique pour l'immigration, non seulement de l'Europe et du Canada, mais des Etats-Unis et pour ceux qui désirent établir leurs familles dans des conditions excellentes et économiques à la fois. Ceux-là sont certains d'acquérir une honnête aisance, s'ils veulent seulement se mettre à l'œuvre, être industrieux et vivre avec tem-

MANITOBA ET LE NORD-OUEST.

Le 5 de novembre 1872, M. Bernard Warkentin, de Russie, et moi, nous laissions Berlin par le convoi du chemin de fer du Grand Tronc pour nous rendre à Détroit (en route pour la province de Manitoba): de ce dernier endroit, nous nous dirigeâmes vers Chicago par le chemin de fer du Sud du Michigan, puis vers St. Paul, Minnesota, et Duluth par le Lac Supérieur et le chemin de fer du Mississippi; de là nous atteignîmes Moorehead sur la Rivière Rouge par le chemin de fer du Pacifique du Nord. Moorehead est situé sur la limite qui sépare les Etats du Minnesota et de Dacotah, et nous nous rendîmes ensuite à Pembina sur les frontières de Manitoba.

En pénétrant dans cette province, nous parcourûmes en diligence une distance de 72 milles jusqu'au Fort Garry et Winnipeg, endroit situé tout près du Fort et qui grandit rapidement. Un chemin de fer en voie de

construction, devant aller jusqu'à Pembina, sera terminé dans le cours de cette année. Nous aurions pu raccourcir le trajet de 230 milles environ en passant par Breckenridge, mais pour ne pas voyager en diligence, nous avons choisi la route la plus longue par chemin de fer. En partant de Pembina, nous longeâmes la Rivière Rouge sur une distance de 50 milles environ; cette partie de la province n'est pas encore du tout colonisée, et l'on n'y voit que quelques stations ici et là à tous les 15 ou 20 milles, et où l'on trouve des chevaux de relais et des rafraichissements pour les voyageurs. L'établissement des Métis est situé à l'extrémité de ce district et l'on y voit de petites maisons blanches et des étables, lesquelles deviennent de plus en plus nombreuses à mesure que nous approchons de plus près du Fort.

A sept milles de Fort Garry nous remarquâmes un moulin à farine; les maisons avaient meilleur mine à cet endroit, les terres étaient entourées de meilleures clôtures et nous atteignîmes finalement l'Assiboine, affluent de la Rivière Rouge. L'Assiboine est navigable sur un parcours de 60 milles ou plus, et est profonde bien que peu large. La Rivière Rouge est navigable sur un parcours de 280 milles environ au sud et de 30 au nord où elle se décharge dans le lac Winnipeg, qui a une étendue d'environ 1,000 pieds à la ville de Winnipeg. Fort Garry, le principal poste commercial de la Compagnie de la Baie d'Hudson, possède une petite forteresse avec une garnison de soldats. Il se trouve sur la rive de la rivière un grand magasin d'entrepôt appartenant à la Compagnie et dans lequel six commis sont employés. Il y a aussi un Bureau de Télégraphie et plusieurs maisons à deux étages autour du Fort. On a commencé les travaux d'un nouvel hôtel qui sera érigé cette année au prix de $14,000.

A une distance d'un quart de mille ou à peu près, est située la ville de Winnipeg, la capitale de la province, fondée il y a quelques années seulement, mais qui compte déjà 12 magasins, 5 auberges, et une grande scierie pouvant couper de dix à quinze mille pieds de bois par jour. Il y a aussi un moulin à planer et quatre imprimeries. Les maisons sont généralement construites en bois, celles en brique constituent l'exception, bien que l'on y fabrique la brique maintenant. On peut se procurer de la pierre et de la chaux à une distance de six milles. Les chemins, ainsi que les rues sont dans un mauvais état et les trottoirs sont également rares, mais les travaux de construction de bâtisses et les nécessités du charroyage feront qu'il sera difficile avant une certaine période de temps, d'améliorer les voies publiques. Winnipeg possède aussi une Banque d'Epargnes et une Eglise Wesleyenne.

Sur le côté sud de la Rivière Rouge se trouve le village de St. Boniface qui possède une Cathédrale Catholique Romaine, une Eglise d'Angleterre, une Eglise Presbytérienne et une Maison d'Ecole. Plus bas, on remarque le Collége St. John (Eglise d'Angleterre). Après avoir visité Winnipeg, nous partîmes pour la Mission des Indiens à environ 60 milles au nord-ouest. Les maisons des Métis sont échelonnées sur un parcours de deux milles environ, après quoi, on ne vit plus que la prairie, jusqu'à "Castle Farm," à 20 milles de distance, où nous aperçumes une centaine de bestiaux dans les pâturages. Les bâtisses de la Ferme consistaient en une petite maison avec de grandes dépendances et il y avait, en outre, une meule de foin d'environ 100 tonnes. A la date de notre départ, le 23 novembre, les bestiaux étaient encore aux champs et les pâturages excellents. La scène change sur le reste de la distance qui sépare cet endroit

de la Mission des Indiens, la prairie est émaillée ici et là de lisières de terrains boisés de un acre et demi jusqu'à dix acres d'étendue. Le peuplier y pousse surtout et les Indiens s'en servent pour construire des édifices quelconques, des clôtures et pour les fins du chauffage. A notre arrivée à la Mission, nous y trouvâmes environ vingt familles de Métis français vivant de chasse et de pêche. Ici, nous rencontrâmes M. William Wagner, arpenteur des terres de la province, qui prend un vif intérêt à l'encouragement de l'immigration à Manitoba. Les immigrants, les allemands surtout, feraient bien de s'adresser à ce monsieur pour se renseigner sur la qualité des terres sur lesquelles ils devraient s'établir.

En quittant la Mission des Indiens, nous longeâmes dans la direction sud-ouest, la rive est du Lac Manitoba, et nous vîmes de belles prairies émaillées comme ci-devant de bouquets d'arbres. Nous parcourûmes la distance de 40 milles sans voir une maison et ce n'est qu'à la Pointe au Peuplier, sur l'Assiniboine, que nous trouvâmes une ferme d'environ 90 acres en culture, appartenant à M. Taylor, qui possède un grand nombre de bestiaux. Dans le voisinage, il y a un établissement de Métis anglais, en partie protestants et possédant trois églises, Anglaise, Presbytérienne, et Méthodiste. En s'avançant plus loin encore vers l'ouest le long des rives de la rivière où sont établis des colons, nous arrivâmes à "High Bluff's," où il y a trois églises et une maison d'école. A cet endroit nous logeâmes dans une ferme appartenant à M. Allock, un anglais venu d'Ontario il y a trois ans. Il nous exhiba de superbes échantillons du blé du printemps, et nous dit qu'il en avait recueilli 40 minots pour chaque acre. Il nous montra aussi de splendides échantillons d'avoine, de graine de lin, de patates, de navets, de choux et autres légumes.

A sept milles plus loin, dans la direction ouest, nous nous trouvâmes dans le village du "Portage la Prairie," qui possède six magasins, un moulin à farine, quatre moulins à scier le bois, et où il y a grand nombre d'ouvriers. Nous fîmes visite à MM. Grant et Mackenzie dont les Fermes sont situées à une distance de huit milles environ de "Portage la Prairie," et venant tous deux d'Ontario. M. Grant nous exhiba des échantillons de blé dont le rendement avait été de 30 minots pour chaque acre et de belle avoine. Les patates étaient aussi fort grosses et de qualité vraiment supérieure. Le blé de M. Mackenzie lui a donné 32 minots pour chaque acre. Il nous montra, en outre, environ 100 minots d'oignons, mesurant de deux à cinq pouces et demi de diamètre. Les navets étaient également fort gros et trois pesaient 60 livres. Il nous affirma avoir recueilli 1,200 minots de patates sur une étendue de terrain de prairie de quatre acres et trois quarts. Il nous fit voir de plus, de jeunes pommiers provenant des pepins qu'il avait semés et qui semblaient fort vigoureux. Ce monsieur possède à part cela, un troupeau de quatre-vingt-dix têtes de bétail, parmi lesquels j'ai remarqué un taureau Durham pur-sang et quelques vaches Durham. Je suis minutieux dans ces détails, afin que le lecteur puisse se faire une idée de la richesse du sol. La distance qui sépare la Pointe au Peuplier de la Ferme de M. Mackenzie est d'environ 22 milles en remontant la rivière Assiniboine, le long de laquelle il y a de bonnes lisières de terrains boisés et de nombreux colons, en partie des Métis anglais et des immigrants d'Ontario. De retour à la Pointe au Peuplier, nous continuâmes notre route dans la direction est par le chemin principal qui conduit à Winnipeg et à une distance de 12 milles, nous atteignîmes la Mission St. Paul. A six milles plus loin, nous étions au Lac Pigeon, éloigné d'un mille du Poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson connu sous le nom de "Poste

du Cheval Blanc," et où cette compagnie fait la culture sur une grande échelle. De fait, il a été recueilli 9,870 minots de grains en 1871 sur deux cent quatre-vingt dix acres de terre. La compagnie possède aussi cinq cents têtes de bétail. A douze milles plus loin, nous arrivions à Headingly, petit village, éloigné de quatre milles du Crique à l'Esturgeon, où il se trouve un moulin mû par la vapeur et une distillerie. En passant par "Silver Heights," où réside l'Hon. Donald A. Smith, gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, nous arrivâmes à l'église St. Paul (Eglise d'Angleterre) et après avoir parcouru une distance de cinq milles, nous étions de nouveau à notre point de départ. Le chemin que nous suivîmes est situé sur le côté nord et le long de la rivière Assiniboine; le sol consiste en excellent terrain de prairie parsemé de touffes d'arbres tels que l'orme, le bois blanc, le frêne, et le peuplier.

Nous quittâmes de nouveau Winnipeg en prenant une direction nord-est pour s'avancer le long de la Rivière Rouge vers le Poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, connu sous le nom de Fort de Pierre, où se trouve une petite garnison. Les établissements sont forts nombreux sur la distance qui sépare Winnipeg du Fort. En ce qui concerne la température, je dois faire remarquer qu'il neigea continuellement tandisque nous voyagions dans les Etats du Minnesota et de Dacotah, depuis le 10 novembre jusqu'au 1er décembre, lorsque la couche de neige sur les plaines n'avait pas plus de huit pouces d'épaisseur. En arrivant à Manitoba nous constatâmes qu'il n'y avait que très peu de neige, et le 17 décembre il n'y en avait pas assez pour recouvrir le sol à Fort Garry. Depuis le 18 jusqu'au 28 novembre, il n'y eut que fort peu de neige à Manitoba et le 1er décembre, en laissant Fort Garry pour s'en revenir, le temps était superbe et nous voyageâmes en diligence à roues sur un parcours de 140 milles. Nous trouvions plus de neige à mesure que nous avancions au sud, et à St. Paul la couche était épaisse d'un bon pied. Ceci confirme ce que disent les habitants de Manitoba affirmant qu'il n'y a pas là autant de neige que dans le Minnesota et le Dacotah. Il semble que plus vous vous avancez dans la direction ouest à Manitoba, moins vous y voyez de neige et que le climat est d'autant plus doux

ETAT ACTUEL ET DEVELOPPEMENT DE WINNIPEG, LA CAPITALE DE MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

Comme l'on désire généralement connaitre l'augmentation précise de la population durant l'été dernier, on s'est livré à toutes espèces de spéculations basées sur les suppositions les plus variées. Si l'on en juge d'après le commerce et les travaux de construction des bâtisses, il est peu de villes qui puissent se vanter d'avoir progressé plus rapidement. Dans l'automne de 1870, la population était de 300 âmes, tandisque dans l'automne de 1871, elle avait atteint le chiffre de 700. Et dans l'automne de l'année dernière, un dénombrement soigné indiquait que la population était de 1,467 âmes, ce qui fait un accroissement de près de 800 durant l'an dernier. Le nombre d'édifices érigés durant la dernière saison des travaux était de trente-quatre pour les magasins, résidences et entrepôts d'un étage; de trente-trois pour les magasins d'un étage et demi; de cinquante-six pour les maisons à deux étages; et sans compter un magasin de deux étages et demi, ce qui fait un total de 124 nouvelles constructions. Il y a de plus, une auberge devant compter 100 chambres dont le contrat d'érection a été donné par M. A. M. Brown, tandis qu'il surgit de toutes parts de nombreux magasins et résidences privées. Il

reste à mentionner le Bureau du Receveur-général, la Maison de Douanes et le Bureau de Poste devant être construits par le Gouvernement Fédéral, au prix de $15,000 en moyenne pour chacun de ces édifices.

Les salaires, bien que variant suivant les circonstances et les lieux, peuvent néanmoins être fixés comme suit en moyenne: charpentiers, $3.50 par jour; Briquetiers et maçons, $4.00 par jour; peintres, $3.50, et journaliers, $2.50 par jour. Ces prix plus élevés peut-être que partout ailleurs, ne constituent pas le seul avantage, car un homme sobre et industrieux pourrait, à l'aide de ses économies d'un mois ou deux, s'assurer un lot et une demeure en faisant son premier versement.

Les prix des marchés où l'approvisionnement est irrégulier et incertain peuvent se classer comme suit en autant que nous avons pu les déterminer: blé, $1.25 par minot; avoine, $1.00 par minot; orge, $1.10 par minot; patates, 62 centins; oignons, $2.00; carottes, 75 centins; navets, 50 centins, et betteraves 50 centins par minot. Le foin se vend de $7.00 à $8.00 la tonne; le beurre, 30 centins la livre; les œufs, 30 centins la douzaine; le bœuf, 12½ centins la livre; le mouton, même prix; le veau, 20 centins; le lard, 20 centins; et le poisson frais, environ 5 centins la livre; on demande pour la pension de $5 à $9 par semaine, bien que nombre de jeunes gens y trouvent leur compte a se nourrir.

ETABLISSEMENT DE LA RIVIERE SALE.

On arrive le plus facilement à cet établissement par le chemin de Headingley en se dirigeant de là au sud par la pointe de Pembina qui traverse la Rivière Sale, près de l'extrémité supérieure de l'établissement. Le terrain des deux côtés de la Rivière est presque tout occupé jusqu'aux cantons 8 et 9 dans la deuxième concession. Les colons sont pour la plupart venus du Canada Central.

Il y a de l'eau a toute époque de l'année dans la Rivière Sale, et cette eau est claire et bonne excepté a certains endroits où elle se vicie aux sources d'eau salée; on peut se procurer, néanmoins, de la bonne eau partout, en creusant à une profondeur de douze à vingt pieds.

Les deux côtés de la rivière sont garnis de chêne et de peuplier, de belle taille, en quantité suffisante pour les besoins des colons et ces arbres deviennent plus gros et plus nombreux à mesure que l'on remonte la rivière.

La prairie, des deux côtés, consiste en terre glaise noir de culture facile et pouvant être bien drainée a raison des ondulations de terrain causées par les nombreux ravins qui aboutissent à la rivière, ce qui est essentiel pour la culture hative et la promptitude de la croissance. Il y a au nord de la rivière une quantité énorme de foin dans les marais qui s'étendent au sud-est dans les deux cantons.

ETABLISSEMENT DE LA RIVIERE BOYNE.

La Rivière Boyne prend sa source dans les Montagnes Rocheuses et sa longueur est d'environ 50 milles; elle coule dans la direction nord-est, jusqu'à ce que ses eaux aillent se perdre dans le grand marais, ci-haut indiqué et s'étendant jusque près de l'établissement de la Rivière Sale. Ses rives, sont, en grande partie, bordées de gros chênes, jusqu'à une profondeu d'un quart à un demi-mille, et vers la montagne, elle passe à travers une forêt de plusieurs milles de largeur; au bord du marais, cependant, le peuplier abonde surtout.

Les colons actuels sont fiers du caractère durable des améliorations qu'ils ont faites et leurs maisons sont bien construites et offrent beaucoup de commodités. On remarque ici quelques unes des plus grandes fermes de la Province. Ainsi, il n'est pas rare de voir un champ de 100 acres, de 60 acres, et 50 acres, servant de paturage, et le trouble de l'entourer d'une clôture est amplement compensé par la certitude de toujours trouver les bestiaux lorsque l'on en a besoin. Le plus grand nombre des colons ici sont canadiens et les terres sont occupées sur une étendue de cinq milles à l'est et à l'ouest ; au-delà, il y a aussi, quantité de terre également bonne, comprenant de riches terrains de prairie avec bois, eau et foin.

Les avantages naturels qu'offre le district de Boyne pour l'élevage des bestiaux, par son abondant approvisionnement d'eau, de fourrage et ses fôrêts, a attiré l'attention de MM. Grant, du Crique à l'Esturgeon, et de MM. Campbell Frères, d'Ontario, lesquels ont des troupeaux considérables de bestiaux qui s'engraissent dans la Prairie. La quantité illimitée de glands qui recouvrent le sol dans les bois de chêne, suffirait pour nourrir un grand troupeau de cochons.

Il y a environ trente familles dans l'établissement de la Rivière Boyne.

VICTORIA.

Cet établissement commence à environ trois milles au nord de la Montagne Rocheuse ; cette dernière appellation ne serait cependant pas exacte ailleurs que dans un pays plat. C'est une élevation dominant les alentours de 70 à 100 pieds, d'environ trois milles de longueur et d'un quart à un demi-mille de largeur. Le côté est est légèrement incliné, mais la partie ouest est bouleversée et fort escarpée à quelques endroits. Cette élevation est recouverte de peuplier et composée en grande partie de rochers de pierre de chaux qui semblent superposés en couches d'un pied à vingt pouces d'épaisseur. On ne saurait trouver de meilleur pierre pour la construction des batisses et la quantité est réellement inépuisable.

PARTIE OUEST DE MANITOBA.

Le voyageur, poursuivant sa route à l'ouest de Winnipeg ne pourrait s'empêcher de remarquer que toutes les terres qu'il voit sont propres à la culture. Mais ce n'est qu'en arrivant à la Pointe au Peuplier qu'il serait émerveillé par leur apparence.

Les terrains qui s'étendent de cet endroit jusqu'au Crique au Rat, et de la Rivière Assiniboine jusqu'au Lac Manitoba, ne peuvent être surpassés pour les fins de l'agriculture. Les hommes pratiques, qui ont vu les terres produisant le blé de la Californie, les grandes plaines de l'Australie et les immenses prairies des Etats de l'Ouest, s'accordent sur ce point.

Les lots situés près de la rivière depuis la Pointe du Peuplier jusqu'au Portage la Prairie, furent occupés pour la plupart, il y a dix ans, par les habitants natifs de l'établissement de la Rivière Rouge, plus bas que Winnipeg, lesquels les ont ensuite cédés aux Canadiens et aux employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les terrains près des lots situés le long de la rivière sont aussi rapidement occupés.

Ce que j'ai dit de l'énorme rendement des céréales et des racines n'est pas exagéré. Pour mieux le démontrer, je dirai qu'en Octobre 1871, un quart de blé d'automne semé non loin de Winnipeg, fut récolté en Aout 1872, et rendit 72 minots par acre du meilleur grain, lequel exhibé l'Exposition de l'Etat du Minnesota remporta le premier prix.

On dit qu'il y a, sur le chemin du Lac des Bois, sur la route Dawson, un bel établissement aboutissant à la rivière Seine, dans le Canton X, Concession 4, sur lequel sont fixées plusieurs familles d'Ontario, et dont les terrains acquerront bientôt une grande valeur, n'étant situés qu'à dix milles de la ville de Winnipeg.

Springfield, autre établissement situé à l'est de Winnipeg offre un aspect plein d'activité et compte de 60 à 70 familles. Près de là, se trouve un autre établisssement connu sous le nom de Sunnyside, comprenant environ 30 familles, venant presque toutes d'Ontario. Les Métis sont établis pour la plupart le long des Rivières Rouge et Assiniboine.

Le lecteur remarquera par ce qui précède que ce n'est pas dans un pays inhabité qu'il est invité à se rendre et à s'établir sur des terrains donnés gratuitement, mais qu'il ne manque pas d'établissement auxquels il puisse se joindre. Manitoba et le Nord-Ouest offrent des avantages qu'un nouveau colon dans les Etats de l'Ouest, bien que situés plus au sud, ne saurait avoir et je veux en parler maintenant.

Premièrement. A Manitoba les terrains consistent surtout en prairies qui n'exigent aucun défrichement pour la culture, bien que le bois se trouve en quantité suffisante pour les fins de construction des édifices quelconques, des clôtures et pour le chauffage, Et en outre il y a de vastes dépots de charbon. plus loin à l'ouest sur la rivière Saskatchewan.

Partout où il y a des établissements, l'on y voit des moulins à farine et à scier le bois.

Deuxièmement. Dans les Etats de l'Ouest, les compagnies de chemins de fer possèdent les terrains s'étendant le long des voies ferrées sur une profondeur de 10 à 20 milles et les colons ne peuvent les obtenir gratuitement, mais doivent payer $2.50 et plus pour chaque acre, selon les lieux. Dans la province de Manitoba, cependant, le colon peut choisir actuellement des lots qui ne sont pas occupés, et peut toujours se joindre à un établissement et ne pas rester isolé.

Troisièmement. Il y a tout lieu d'espérer qu'il y aura avant longtemps des communications par chemins de fer et par eau : les facilités qu'offre l'établissement de communications par eau sont surtout excellentes, car il y a dans la province de nombreuses rivières et lacs qui s'étendent, a travers le Nord-Ouest jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses et dans la direction est, jusqu'au Lac Supérieur, à l'exception d'une distance de cent cinquante trois milles, qui exigerait la construction d'un canal, comme le dit M. Wagner, pour compléter le système de communications par eau.

Un bateau à vapeur appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson navigue déjà dans les eaux de la Saskatchewan, sur un parcours de 600 milles. La Rivière Rouge offre aussi un débouché aux Etats-Unis et est navigable depuis Fort Garry jusque dans le Minnesota et le Dacotah, à une distance de 288 milles de Breckenridge où un embranchement du chemin de fer du Pacifique du Nord allant à St. Paul, distant de 216 milles, traverse la rivière. Il y a de plus un chemin de fer reliant directement St. Paul à Pembina sur la frontière, lequel sera terminé durant l'été prochain et prolongé, on le pense, jusqu'à fort Fort Garry.

Quatrièmement. Un autre avantage offert aux colons dans Manitoba c'est que si l'octroi gratuit de terres auxquels ils ont droit n'est pas suffisant, il leur est facile d'en avoir a raison de une piastre l'acre, lorsque dans les Etats de l'Ouest, et même au-delà des limites des terres des compagnies de chemins de fer, le prix de ces terrains est de une piastre et vingt-cinq centins l'acre.

Cinquièmement. Bien que Manitoba, soit situé au nord du Minnesota

et du Dacotah, le froid n'est pas aussi vif et la neige n'y tombe pas en aussi grande abondance que dans ces Etats, et les changements dans la température ne sont pas, non plus, aussi subits que dans les Etats du Kansas et de Nebraska, situés encore plus au sud. La température à Manitoba durant l'hiver, est régulière, bien que froide et l'air sec et salubre. La neige à rarement plus d'un pied à un pied et demi d'épaisseur et l'on dit même qu'il y en a encore moins plus loin, à l'ouest de la Saskatchewan.

FRAIS DE VOYAGE.

Le cout du transport des émigrants de Toronto à Manitoba est comme suit :—

DE TORONTO A FORT WILLIAM.

Adultes, $5 ; enfants agés de moins de 12 ans, $2.50 ; bagage personnel, 150 lbs., exempt de charge ; bagage extra, 35 centins par 100 lbs.

DE FORT WILLIAM A FORT GARRY.

Emigrants, $10 ; enfants agés de moins de 12 ans, $5 ; bagage personnel, 200 lbs., exempt de charge ; bagage extra, $2.50 par 100 lbs. (Il faut faire des arrangements spéciaux pour le transport de chevaux, bœufs, voitures, ou de lourds instruments aratoires.)

MODE DE TRANSPORT.

Par chemin de fer de Toronto à Collingwood ou Sarnia.

Par bateau à-vapeur, de Collingwood ou Sarnia à Fort William.

De Fort William au Lac Shebandowan, 45 milles par diligence.

Du Lac Shebandowan, à l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois, la navigation, en bateaux découverts, est interrompue par des portages sur une distance de 310 milles.

Le trajet depuis l'Angle Nord Ouest du Lac des Bois jusqu'à Fort Garry, distance de 95 milles, se fait en voiture.

Il y aura des tentes et des huttes pour les émigrants aux Portages entre le Fort William et Fort Garry. Les voyageurs devraient emporter leurs vivres avec eux. On en fournira, cependant, au prix coutant, au Lac Shebandowan, au Fort Francis et à l'Angle Nord Ouest du Lac des Bois.

BILLETS DIRECTS DE FORT GARRY VIA FORT WILLIAM.

On peut se procurer de ces billets directs à Toronto, et aux stations des chemins de fer du Nord, Grand Occidental et du Grand Tronc.

Les émigrants ne devront pas oublier que la pesanteur des paquets est limitée à 200 lbs., pour la convenance du trasport sur les portages et aussi que la pesanteur du bagage et des vivres ne doit pas excéder 450 lbs., pour chaque émigrant.

A l'ouverture de la navigatio[n] on pourra transporter des articles ou effets pesants par la voie de la [Ri]ère Rouge.

Les marchandises seront transportées de Fort William à l'Angle Nord Ouest, à $2 par 100 lbs. ou $40 par tonne de 2,000 lbs. Chaque paquet ne devra p eser plus de 300 lbs. et être solidement attaché.

Le prix du passage d'un émigrant de Québec à Toronto est de $5.

On ne peut passer par les routes dont il est parlé ci-haut que durant la saison de la navigation. Il y a plusieurs autres chemins conduisant à

Manitoba, offrant plus de confort, mais par contre, nécessitant plus de dépenses pour le voyageur. Ainsi, l'on peut s'embarquer aux endroits d'ou partent les vapeurs, sur le Lac Huron, pour se rendre à Duluth, sur la rive nord-ouest du Lac Supérieur et de là, par le chemin de fer du Pacifique du Nord jusqu'à Glynden, à 242 milles de distance. De ce dernier endroit part un embranchement parcourant dans la direction nord une distance de 152 milles jusqu'à Pembina, sur la frontière. Le reste du trajet se fait par diligences ou en bateaux à vapeur sur la Rivière Rouge.

Il y a aussi une autre voie, celle du Grand Tronc, depuis Toronto jusqu'à Détroit, et de là en passant par Chicago et St. Paul pour se rendre à Breckenridge sur la Rivière Rouge d'où les vapeurs nous conduisent en été à Fort Garry, distance d'environ 500 milles, et si l'on veut voyager sur terre, on parcourt en diligence une distance de 288 milles depuis Breckenridge. Le prix par ce chemin depuis Toronto est de $50 à $60, première classe, selon la saison, car en été il est moins élevé qu'en hiver.

On a souvent demandé

CE QUE SONT LES METIS.

Pour relater brièvement leur histoire, je dirai qu'en 1669, il se forma une compagnie à Londres, sous la direction de Prince Rupert dans le but de faire le commerce des fourrures dans les territoires avoisinant la Baie d'Hudson. Cette compagnie obtint du Roi Charles II, une charte leur accordant, à eux et à leurs successeurs, sous le nom de "Le Gouverneur et la Compagnie d'Aventuriers faisant le commerce à la Baie d'Hudson," le droit exclusif de faire le commerce dans tout le pays arrosé par les rivières se déchargeant dans la Baie d'Huson. Cette charte les autorisait également à construire et équiper des vaisseaux de guerre, à édifier des forts et à empêcher toute autre compagnie de faire la traite avec les naturels dans leurs territoires et exigeait d'eux qu'ils fissent tout en leur pouvoir pour faire des découvertes. Cette compagnie faisait souvent venir d'Angleterre et d'Ecosse ses employés dans les postes de traite et aussi pour faire la chasse et agir en qualité de trappeurs. Ceux-ci contractèrent des alliances avec les Indiens et leurs descendants formèrent cette population maintenant connue sous le nom de Métis-anglais ou parlant la langue anglaise.

Durant l'année 1783, il se forma une autre compagnie composée de canadiens-français de Montréal, laquelle commença a faire le commerce des fourrures plus à l'est et au nord du Lac Supérieur, sans l'autorisation du Gouvernement. Cette compagnie employa, dit-on, cinq mille hommes à une certaine époque. Finalement, il s'éleva des difficultés entre la compagnie de la Baie d'Hudson et la compagnie Canadienne, et il y eut même quelques fois effusion de sang.

Les deux compagnies rivales s'amalgamèrent en 1821. Les canadiens français contractèrent aussi des alliances avec les Indiens, et leurs descendants furent appelés métis-français—il y a de celà plus d'un siècle—de sorte que tous ces métis constuèrent, pour ainsi dire une race distincte.

Ces métis sont civilisés. Etranger, j'ai vécu et demeuré au milieu d'eux et toujours je les ai trouvés obligeants et hospitaliers, et je puis le dire à leur honneur, je n'en ai vu aucun aussi grossier et aussi méchant que quelques uns de nos canadiens. Partout où il y a des établissements l'on voit des écoles et des églises, ainsi que je l'ai déjà dit, et j'ai été informé par un officier du Recensement qu'ils savaient presque tous écrire et lire. Leurs maisons de dimensions petites, sont construites au moyen de pièces de bois rondes, et de la manière suivante :—pour une maison de

16 par 24 pieds, on pose les soles, ensuite six poteaux équarris, un à chaque coin et un au centre sur la longueur; des rainures de deux pouces sont pratiquées dans les poteaux sur lesquelles on place les sablières pour les soutenir. Le bois est alors coupé de la longueur voulue et on y fait des trous de deux pouces à chaque bout qui s'ajustent dans la rainure des poteaux. Le bois ainsi préparé est glissé entre les poteaux et les rainures, superposé l'un sur l'autre jusqu'à ce que l'espace entre la sole et la sablière soit rempli, lequel est de huit à dix pieds au-dessus des soles—ce qui forme les côtés et les pignons de la bâtisse; les fentes et les ouvertures sont enduites en dehors comme en dedans et ensuite blanchies. Quelques-unes de leurs maisons n'ont seulement que 16 pieds carrés, et dans ce cas, on n'emploie que quatre poteaux. Le toit est composé de perches placées l'une à côté de l'autre en forme de chevrons et enduit d'argile, de mortier et de foin de prairie dont le bout est cimenté à l'argile et l'autre la couvre—ceci fait un toit imperméable et solide—les bâtisses ainsi construites sont chaudes et je recommanderais aux colons qui ont des moyens limités d'adopter ce système pour la confection de leurs maisons, là où le bois est si petit qu'ils ne pourraient les construire suivant le vieux genre canadien.

Le lecteur pourrait se demander avec étonnement pourquoi les métis se révoltèrent, il y a quelques années, s'ils sont civilisés et heureux. Eh bien, ils pensaient que notre Gouvernement aurait dû les consulter et leur reconnaitre un certain droit aux terrains qu'ils occupaient et leur donner aussi des terres pour leurs enfants. Depuis, il a été conclu un arrangement entre les métis et le Gouvernement, par lequel il est accordé à tout homme, femme et enfant vivant à cette époque, cent quarante acres de terre. Et ils sont satisfaits de cela et semblent aussi contents de la conduite du gouvernement à leur égard.

INDIENS.

LES INDIENS SONT-ILS NOMBREUX ET LEUR CARACTERE EST-IL PACIFIQUE?

Cette autre question m'est aussi souvent posée et je puis dire que les Indiens, en autant que j'ai pu le constater, sont tranquilles et inoffensifs et bien satisfaits du gouvernement dont ils reçoivent une annuité—trois dollars annuellement pour chaque âme—et à part laquelle ils ont des lieux de chasse pour eux-mêmes dans les régions reculées du Nord-Ouest. Si l'arrangement, en question, est fidèlement exécuté par le gouvernement, comme je n'en doute pas, il n'y aura aucun trouble avec les Indiens. Le gouvernement anglais n'a jamais eu maille à partir avec eux en Canada. Les Indiens après avoir négocié un traité, se conformeront exactement à ses exigences. Mais si l'on manque à la parole donnée, ils ne seront non seulement fachés, mais essaieront certainement de se venger. C'est là, on me l'assure, la raison des troubles qui ont éclaté entre les Indiens américains et les habitants de quelques uns des Etats de l'Ouest et ce qui provoqua le terrible massacre des colons du Minnesota, il y a quelques années.

Le gouvernement des Etats-Unis avait fait un traité avec les Indiens, leur promettant un certain montant d'argent dont partie leur fut retenue par les officiers nommés pour distribuer les sommes qui leur étaient destinées. Un agent de la compagnie de la Baie d'Hudson m'a dit qu'un certain nombre de ces Indiens américains de la Tribu des Sioux, s'étaient enfuis au Nord-Ouest du Canada, et que la compagnie les emploie souvent pour travailler aux postes de Traite et qu'ils sont d'excellents travail-

leurs, aimant beaucoup notre gouvernement. Nos Indiens canadiens appartiennent à la Tribu des Chippewa et n'aiment guère de voir un aussi grand nombre de Sioux traverser la frontière pour venir sur notre territoire.

GELÉES ET NATURE DU CLIMAT POUR LES FINS DE L'AGRICULTURE.

J'endosse pleinement les remarques suivantes faites par Mr. Spence dans son pamphlet intitulé: "Manitoba et le Nord-Ouest de la Puissance."

"Les dangers de désastreuses gelées durant la saison de la végétation, et qui affectent si intimement les intérêts agricoles ne sont pas plus à redouter dans Manitoba que dans plusieurs parties d'Ontario. Le printemps de 1869 fut excessivement tardif à Manitoba, et y eut dans le mois de mai plusieurs légères gélées qui ne firent aucun dommage aux moissons; il est même de fait, que l'on pourrait à peine constater ces dommages et cela pour les raisons suivantes :—1. La sécheresse de l'atmosphère (qui est un trait distinctif de cette région) permet au froid d'être beaucoup plus vif que dans les climats plus humides, sans cependant préjudicier à la végétation, et donne ainsi une plus grande vigueur aux plantes croissant rapidement et, qui, protégées par une ferme enveloppe peuvent résister au froid a cause de leur grande vitalité, de même qu'un homme qui a fait un copieux repas est mieux en mesure de se protéger contre le froid de l'hiver.

2. Le changement soudain de température qui se produit souvent dans cette région—les extrêmes se succédant rapidement—est moins dommageable aux plantes vigoureuses qu'une diminution graduelle de la chaleur. La terre et les plantes conservent encore la chaleur antérieurement absorbée et peuvent ainsi plus facilement supporter une température de 20° que de 35° lorsque cette chaleur intérieure ne les vivifie plus. Le sol de la prairie est généralement sec, et est rapidement chauffé par les rayons du soleil au printemps.

3. Les avantages résultant de la sécheresse de l'atmosphère s'expliquent par le fait que l'humidité de l'air tend à amollir l'enveloppe délicate des plantes et à les rendre par là même plus sensibles au froid.

4. La nature du sol qui absorbe la chaleur. Pour ces raisons et plusieurs autres que l'on pourrait indiquer, le climat de Manitoba est moins sujet aux gélées désastreuses qu'on le pourrait croire à raison de ses hautes latitudes."

J'ai été informé par M. le Député-Shérif Nesbitt, de Winnipeg, que durant l'année de 1870, la première gélée d'automne de quelque gravité eut lieu le 2 d'octobre, dans l'année 1871, le 15 d'octobre, et l'an dernier, à la fin de ce même mois, ce qui prouve que durant la saison de la végétation, l'on n'a pas a redouter trop les gélées. Maintenant, M. Taylor, vieillard de plus de 80 ans, et résidant dans le pays depuis 54 ans environ, me dit qu'il a très rarement vu les légumes souffrir de la gélée au printemps.

MM. McKenzie et Taylor, m'informent que les travaux du labourage se font entre le 20 d'avril et le premier de mai, après quoi les gélées sont fort rares et le froid très modéré, vu que la transition de l'hiver à l'été est extrêmement rapide. La durée de l'hiver est généralement de cinq mois, disons depuis le milieu de novembre jusqu'au milieu d'avril. En 1871, il neigea très à bonne heure, le 12 novembre, mais règle générale, il n'y a que très peu de neige avant la fête de Noël. A mon arrivée ici le 17 novembre, l'automne dernier, il n'y avait pas de neige et le premier de décembre, il en tomba environ un pouce d'épaisseur.

Bien que le froid fut très intense durant mon séjour dans la Province, la sècheresse de l'air nous le faisait ressentir moins vivement que dans Ontario où la température est plus humide. Le 28 et le 29 de novembre l'an dernier, le thermomètre descendit jusqu'à 25° et 30° plus bas que zéro. Je voyageai durant ces deux jours dans une voiture découverte et parcourus une distance de 12 à 16 milles sans arrêter. Le froid ne me parût pas plus vif qu'à Ontario lorsque le thermomètre n'est qu'à 5° oo 10° plus bas que zéro. Je vis aussi durant ces deux jours et à plusieurs endroits, des troupeaux de bestiaux dans les prairies, sans abri pour se protéger contre le froid.

ELEVAGE DES BESTIAUX ET PRODUCTION DE LA LAINE.

Il est prouvé par l'expérience de plusieurs années que les terres de Manitoba et du Nord-Ouest sont excellentes pour l'élevage des bestiaux, vu que l'herbe des Prairies est très nutritif et que la quantité ne saurait être épuisée avant nombre d'années. Bien que le temps soit froid, la neige tombe généralement tard, comme je l'ai déjà dit. Cependant, je crois qu'il serait mieux de couper l'herbe pour la saison de l'hiver et établer les animaux, que de les laisser courir en liberté, comme dans les Etats situés plus au sud où ils ont à souffrir des vents froids et de l'humidité, bien qu'il n'y ait que très peu de neige. Il n'en couterait guère pour couper l'herbe au moyen de faucheuses et l'entasser en meules comme cela se fait aux Postes de la compagnie de la Baie d'Hudson et sur plusieurs fermes. Ces meules de foin servent d'abris près des étables dans les cours.

Je crois que l'on pourrait réaliser de bons profits par la vente de la laine, vu que le climat est plus convenable que là où l'air est plus chaud et plus humide. Les habitants qui en ont fait l'expérience disent que la laine des moutons est excellente et que les troupeaux ne sont atteints d'aucune maladie. La laine peut facilement être exportée et commanderait là presque le même prix qu'ici, et dans les Etats avoisinants où les terrains sont cher, et où il n'y a de foin que celui que l'on coupe sur les Fermes cultivées.

Le rendement énorme des navets, carottes et et betteraves (Mangel-Wurzel) à Manitoba, offre un autre avantage considérable pour l'élevages des bestiaux et des moutons.

CULTURE DES FRUITS.

La culture des fruits, des pommes surtout, a été complètement négligée à Manitoba, jusqu'ici. De fait, l'on n'a jamais fait d'expériences pratiques pour constater si la plantation d'arbres fruitiers pourrait réussir ou non. Cela est dû probablement à la grande abondance de fruits sauvages et à la difficultè de se procurer de jeunes arbres pour la plantation. Les habitants ne connaissent rien de la culture des arbres fruitiers. Lorsque nous voyons une telle abondance de fruits sauvages à Manitoba, je ne puis m'empêcher de croire que l'on pourrait cultiver avec succès différentes espèces de pommes à Manitoba, surtout le long des terrains boisés. Dans l'Etat du Minnesota où sévissent de si terribles tempêtes de neige et où il fait au moins aussi froid, il se trouve de très beaux fruits. J'ai vu de jeunes pommiers de deux ans, provenant de la semence de pepins et appartenant à M. McKenzie, au Crique au Rat; ils semblaient bien vigoureux et étaient de bonne grosseur. Je conseillerais à tous les colons, après *s'être établis*, de semer de ces pepins; la dépense serait pure bagatelle et *les arbres ainsi* cultivés s'accommodent toujours mieux du climat.

Les fruits sauvages à Manitoba sont les prunes, raisins, framboises groseilles, fraises, cerises, bluets, mûres, etc. Ainsi l'émigrant ne saurai souffrir du manque de fruits.

EPOQUE LA PLUS CONVENABLE POUR VENIR.

Le colon devrait s'il est possible être établi sur sa terre le 1er de Juin, afin de pouvoir semer des patates que l'on pourra récolter en temps ordinaire. Le labourage pour la saison suivante devrait être fait en Juin ou Juillet, de sorte que l'herbe de la prairie étant enfoui sous le sol, préparera le terrain pour les semences du printemps.

QUEL EST LE CAPITAL NECESSAIRE POUR COMMENCER?

Voilà une question souvent posée—la réponse dépend entièrement des circonstances. Un jeune homme sans famille, voulant travailler et économiser pourrait se créer une demeure dans quelques années, s'il avait seulement dix dollars pour obtenir le droit de s'établir. La main d'œuvre commande un prix élevé, et il pourrait travailler pour les autres, puis ensuite se faire aider pour construire une petite maison sur son terrain. Puis, il pourrait labourer et entourer d'une clôture quelques arpents de sa terre pour sa récolte du printemps prochain. L'année suivante il pourrait gagner suffisamment pour acheter une paire de bœufs et autres bestiaux, et devenir ainsi, en peu de temps, tout-à-fait à l'aise. Un colon avec une famille devrait avoir des vivres pour un an ou la somme nécessaire pour les acheter.

Il lui faudrait aussi posséder ou avoir les moyens d'acheter :

Une paire de bœufs	$120 00
Une voiture	80 00
Charrue et herse	25 00
Chaines, haches, pelles, etc	30 00
Poêles, lits, etc	60 00
Maison et étable, disons	150 00
Total	$465 00

Une personne ayant $800 ou $1,000, peut, si elle le désire, faire de la culture sur une grande échelle, acheter une autre quart de section en outre de son octroi gratuit, ce qui lui fera une Ferme de 320 acres de terrains propres à la culture et elle pourra de plus couper tout le foin dont elle aura besoin dans les marais, si elle le veut.

En terminant, je remarquerai qu'un homme pauvre peut adopter le système de culture sur une petite échelle pour commencer, à l'instar des métis. Ces derniers ont des charrettes à deux roues avec un essieu droit sur lequel se trouvent deux perches servant de timons et aussi une boite. On attelle un seul bœuf à ces charrettes qui coutent environ dix dollars. Le bœuf et l'attelage coutent de $50 à $60. Avec un véhicule de ce genre, un homme peut faire tous les travaux nécessaires sur sa Ferme, et après le premier labourage, un seul bœuf suffit.

AVIS AUX EMIGRANTS VENANT D'EUROPE.

Je conseille aux émigrants Allemands venant d'Europe via New York, de s'arrêter à la "Mission House" des Allemands, Nos. 426 et 428, rue Pearl, coin de la nouvelle rue Chambers. Cette maison est tenue par une Société Religieuse dans le but de loger et recevoir les émigrants durant leur séjour à New York, et l'on est sur de ne pas être dépouillé de son argent, ni exploité en aucune façon.

Tous ceux qui désireraient se rendre à la maison en question devront écrire au Directeur avant leur départ d'Europe pour lui dire le nom du vaisseau sur lequel ils s'embarqueront et à leur arrivée ils seront reçus au quai par des personnes chargées de les y conduire. On demande à cette maison une piastre et demi par jour, cours américain, ou cinq piastres par semaine. Adressez-vous en écrivant à

MM. F. W. Flocken,
Nos. 426 et 428, rue Peal,
New-York.

Je recommande fortement aux émigrants allemands d'aller s'établir à Manitoba où ils pourront obtenir des octrois considérables de terrains *en bloc*, former un ou des établissements et conserver leur langue et leurs coutumes comme dans les États de l'ouest de l'Amérique.

---

* Note,—La voie du St. Laurent est de beaucoup la plus courte et la meilleure pour se rendre d'Europe à Manitoba ou dans aucune partie du Nord-Ouest de ce continent. Mais le conseil donné par M. Shantz peut être bon pour les allemands passant par New-York.

ACTE CONCERNAT LES TERRES DE LA PUISSANCE.

Voici un sommaire de l'Acte concernant les Terres de la Puissance.

Il fut passé à la dernière Session un Acte (Vict., 35, chap. 23) amendant et consolidant les lois et Ordres en Conseil, concernant les Terres Publiques de la Puissance.

Cette administration et gestion est confiée à une division de ce Département connue sous le nom de "*Bureau des Terres de la Puissance.*"

Les terres sont divisées en Townships quadrilatéraux, contenant trente six sections d'un mille carré chacun et les réserves de chemins d'une chaine et cinquante chainons de largeur entre tous les Townships et toutes les sections.

Chaque section de 640 acres est divisée en demi-sections de 320 acres, quarts de section de 160 acres et demi-quarts de section de 80 acres. Tous les Townships et lots sont à angles droits. Pour faciliter les descriptions de terrains de moindre étendue qu'un demi-quart de section, pour les lettres patentes, les quarts de section, formant une section telle que comprise dans les bornes plantées ou placées lors de l'arpentage primitif seront supposés être subdivisés en quarts de quart de section ou par quarante acres. La superficie de toute subdivision légale, telle que ci-dessus décrite dans les lettres patentes, sera censée comporter le plus ou le moins ; et dans chaque cas elle sera représentée par la quantité exacte que donne à cette subdivision l'arpentage primitif. Mais rien de contenu au présent Acte ne sera interprété comme devant empêcher les terres sur les rivières Rouge et Assiniboine, cédées par les Sauvages à feu le comte de Selkirk, d'être marquées de la manière qu'il sera nécessaire afin de mettre à effet la section trente-deux de l'acte trente-troisième, Victoria, chapitre trois ; ou d'empêcher toute section fractionnaire ou terrain bordant quelque lac, rivière ou autre cours d'eau ou quelque chemin public, d'être divisé, ou tel terrain d'être tracé en lots ayant un certain front et une certaine profondeur, de la manière qui paraitra convenable ; ou d'empêcher la subdivision des sections ou autres subdivisions légales en lots de bois ; ou d'empêcher de désigner les dites terres sur les rivières Rouge et Assiniboine, ou telles subdivisions ou sections fractionnaires ou autres lots ou lots de bois, pour les lettres-patentes, par des numéros suivant un plan déposé, ou par tenants et aboutissants, ou des deux manières à la fois, selon qu'il sera jugé convenable.

On peut acheter maintenant les terres disponibles de la Puissance au prix de $1.00 l'acre ; mais la même personne ne pourra acquérir plus d'une section ou 640 acres. Les paiements pour achats devront être faits au comptant. Le Secrétaire d'Etat pourra de temps à autre réserver toute étendue de terrain qu'il croira à propos de tracer en emplacements de ville ou village, et faire vendre ces lots soit à vente privée et au prix qu'il jugera convenable, soit à l'enchère publique. Le Gouverneur en Conseil pourra réserver des étendues de terrains pour autres fins publiques, et les affecter pour des emplacements de marchés, prisons, palais de justice, lieux destinés au culte public, cimetières, écoles, institutions de charité, places publiques, et pour autres fins publiques de même nature.

Il sera fait une concession gratuite d'un quart de section, 160 acres à toute personne qui sera chef de famille ou qui ne l'étant pas, aura atteint l'age de 21 ans, à la condition qu'il y restera durant trois années à compter de la date de la prise de possession, mais la restriction faite, quant à la quantité, n'empêchera pas la concession d'un lot de bois à la même personne. Lorsque deux personnes ou plus seront établies sur la même terre et voudront en obtenir un titre, le droit d'établissement appartiendra au premier occupant. Dans le cas où ces personnes auront fait des améliorations, l'on pourra ordonner la division de ce terrain de manière à conserver à chacune d'elles, autant que possible, ses propres améliorations.

Les difficultés qui s'élèveront au sujet du droit d'établissement entre différents colons, seront examinées par l'agent local de la division dans laquelle la terre se trouvera ; et son rapport sera renvoyé au Secrétaire d'Etat pour qu'il en décide.

Les personnes qui réclameront le droit d'établissement pour cause d'occupation, devront déposer leur demande entre les mains de l'agent local dans les trente jours qui suivront la date de cet établissement, s'il s'agit de terres arpentées, mais s'il s'agit de terres non arpentées, le réclamant devra déposer sa demande dans les trois mois qui suivront l'arpentage de ces terres.

Nulles lettres-patentes ne seront accordées pour une terre, avant l'expiration de trois ans à compter de la prise de possession.

Lorsque le père et la mère seront morts sans avoir légué la terre, et s'ils laissent un enfant ou des enfants mineurs, il sera loisible aux exécuteurs (s'il y en a) du dernier décédé, ou aux tuteurs des enfants, avec le consentements d'un juge de la cour supérieure de la province ou du territoire où les terres seront situées, de vendre la terre au profit des enfants mineurs, mais pour nul autre objet ; en pareil cas, l'acquéreur aura le droit d'établissement en vertu de cette vente, et s'il remplit les conditions non exécutées attachées à ce droit, il recevra des lettres-patentes pour la terre, sur paiement des honoraires d'offices.

La propriété des terres restera à la couronne jusqu'à l'émission des lettres-patentes ; et ces terres ne seront pas, par conséquent, sujettes à saisie-exécution avant l'émission des lettres-patentes.

Si un colon abandonne volontairement son droit ou s'il a été absent de la terre pour laquelle il s'est fait inscrire pendant plus de six mois dans une année, alors il sera déchu de son droit a telle terre.

Quiconque pourra obtenir une patente avant l'expiration des trois années, en payant le prix fixé lors de la prise de possession et en fournissant la preuve qu'il s'est établi sur ces terres et les a cultivées pendant au moins douze mois depuis la date de son occupation.

Toute cession et tout transport du droit d'établissement, avant l'émission des lettres-patentes, seront nuls et non avenus, mais seront considérés comme étant une preuve de l'abandon de ce droit.

Les dispositions précédentes se rattachant aux établissements, ne s'appliqueront qu'aux terres arables, et non aux terres réservées comme terres à bois, ni à celles sur lesquelles l'existence de mines de charbon ou de minéraux sera connue à l'époque de l'inscription.

TERRES A PATURAGES.

On pourra donner à bail des étendues de terres inoccupées de la Puissance pour des paturages à tout colon établi dans le voisinage, mais tout bail de ce genre devra contenir une condition portant que cette terre sera sujette à être établie ou vendue en tout temps durant le terme du bail, sans compensation, sauf une déduction de fermage proportionnelle, et une autre condition par laquelle le Secrétaire d'Etat, pourra, en donnant au locataire six mois d'avis, annuler le bail en tout temps durant ce terme.

On pourra donner à bail des terres disponibles de la Puissance aux colons établis dans le voisinage pour y couper du foin, mais sans toutefois empêcher leur vente ou leur établissement.

TERRAINS MINIERS.

En ce qui concerne les terrains miniers, aucune réserve de mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre ou autres mines ou minéraux, ne sera faite dans aucune lettres-patentes de la couronne concédant une partie quelconque des terres de la Puissance. Toute personne pourra faire des explorations et recherches de mines ou minéraux sur les terres de la Puissance arpentées ou non arpentées ; et pourra les acheter, sauf certaines dispositions. En ce qui concerne les terrains houillers, on ne saurait obtenir ainsi le droit d'établissement.

TERRES A BOIS.

Il est pourvu dans l'Acte à la disposition des terres à bois de manière à favoriser le plus grand nombre de colons possible et à prévenir le monopole. En subdivisant les townships composés en partie de prairies et en partie de terres à bois, on subdivisera celles des sections ou subdivisions de sections contenant des îles, zones ou autres étendues de bois, en tel nombre de lots de bois de pas moins de dix ni de plus de vingt acres chacun, qui permettra de donner un de ces lots de bois par chaque quart de section de ferme de prairie dans le dit township.

L'agent local, au fur et à mesure que des colons feront la demande d'exercer le droit d'établissement dans le township, attribuera à chaque quart de section ainsi demandé, un des lots de bois adjacents ; et tel lot de bois sera un don gratuit et une addition à cet établissement.

Mais tout réclamant de terrain pour un établissement qui, avant l'émission de la patente, vendra du bois de son terrain ou du lot de bois en dépendant, à des propriétaires de moulins ou à tous autres qu'à des colons pour leur propre usage particulier, sera coupable d'empiétement, et pourra être pour ce fait poursuivi et sera absolument déchu de son droit.

Le mot *bois* comprend tous bois de service et tous produits de bois, y compris le bois de chauffage et l'écorce.

Le droit de couper du bois sera offert en vente à un bonus par mille carré, variant selon la situation et la valeur de la coupe, et sera vendu au plus haut enchérisseur par voie de soumission ou à l'enchère publique.

L'acquéreur recevra un bail lui accordant le droit de couper du bois sur la terre pendant vingt-et-un ans, aux conditions suivantes, savoir :—

Le locataire devra ériger un ou plusieurs moulins, en rapport avec la coupe et le bail, pouvant scier mille pieds de bois, mesure de planche, en vingt-quatre heures pour chaque deux milles et demi carrés de l'étendue de la coupe mentionnée dans le bail ; ou établira telle autre manufacture de bois œuvrés dont il pourra être convenu comme équivalant à tel moulin ou moulins ; et le locataire exploitera sa coupe dans le délai de deux années de la date du dit bail, et durant chaque année successive du terme.

Il tirera de chaque arbre qu'il abattra tout le bois de service, et le convertira en bois scié ou autre produit propre à la vente.

Il empêchera ses hommes de détruire inutilement le bois sur pied, et exercera une stricte et constante surveillance dans le but de prévenir le commencement ou le développement d'incendies.

Il transmettra au Gouvernement, chaque mois, des états certifiés des quantités vendues ou dont il aura été disposé de tous bois de service, sciés ou non sciés, d'œuvré, de bois de chauffage, &c., et de leur prix et valeur.

Il paiera, en sus du bonus, une rente foncière annuelle de deux piastres par mille carré et de plus un droit régalien de cinq pour cent sur son compte mensuel.

Il tiendra des livres corrects et les soumettra à l'inspection du percepteur des droits, lorsqu'il en sera requis.

Le bail pourra être annulé par déchéance pour infraction de quelqu'une des conditions y énoncées ou raison d'états frauduleux.

Le locataire qui aura rempli fidèlement les conditions ci-dessus aura la faculté de continuer d'exploiter les mêmes coupes, à moins qu'il n'en soit besoin pour la colonisation, pour un autre terme de pas plus de vingt-et-un ans, moyennant paiement du même bonus par mille carré que celui en premier lieu versé; le dit locataire consentant à telles conditions et paiement de tels autres droits qui pourront être fixés pour ce second terme.

L'étalon de la mesure employée dans les arpentages de la Puissance sera la mesure anglaise.

Les sommes dues à la Couronne porteront intérêt et devront être prélevables sur le bois coupé dans les limites des coupes. Tel bois pourra être saisi et vendu en paiement.

Quiconque, sans autorisation, coupe du bois sur des terres de la Puissance, en sus de son travail et de ses déboursés, encourra une amende de pas plus de trois piastres pour chaque arbre qu'il sera convaincu d'avoir coupé.

Le bois saisi comme bois confisqué sera réputé condamné si le propriétaire ne le reclame dans un mois.

DEMANDE D'EXERCER LE DROIT D'ETABLISSEMENT. (*Homestead right.*)

Je, de , demande par le présent à être inscrit, en vertu des dispositions de "*l'Acte concernant les Terres Publiques de la Puissance.*" pour les quarts de quart de section numéros et , formant partie de la section numéro du township de contenant acres, afin de m'assurer un droit d'établissement (*homestead right*) sur ces terrains.

AFFIDAVIT A L APPUI DE LA DEMANDE D'EXERCER LE DROIT D'ETABLISSEMENT. (*Homestead right.*)

Je, A. B., jure solennellement (*ou* affirme, *selon le cas*) que j'ai plus de vingt-et-un ans accomplis, et que la demande que je fais d'être inscrit pour une terre en vue de m'assurer un droit d'établissement sur cette terre, est pour mon usage et avantage exclusifs, et que cette inscription est faite dans un but d'établissement réel. Ainsi Dieu me soit en aide.

PROVINCE DE MANITOBA.

(Voici des extraits du Pamphlet publié par le Gouvernement Fédéral pour l'information de ceux qui auraient l'intention d'émigrer,)

NOTES GENERALES.

A l'Ouest, dans le Territoire du Nord-Ouest dernièrement acquis, se trouve la Province de Manitoba. Elle renferme environ 9,000,000 d'acres de terre, mais n'est qu'un point pour ainsi dire sur la carte du vaste territoire dans lequel est elle enclavée. Le terrain composé en grande partie de prairies est recouvert d'herbe et est formé d'une épaisse couche d'alluvion d'une richesse incomparable. Il produit d'abondantes moissons de céréales, herbages, racines et légumes. Le sol est si riche que l'on a récolté du blé durant quarante années aux mêmes endroits, sans engraisser la terre qui ne donnait aucun signe d'épuisement. Le sol est surtout propre à la culture du blé qui ne saurait mieux pousser nulle part ailleurs sur le continent. Les citrouilles, patates et racines de tout genre croissent à la perfection. Les fraises, les groseilles, (blanches et noires) framboises, prunes, cerises, bluets, mûres croissent en abondance. Le lin pousse également bien. Les herbes sauvages du pays, très nutritives, sont excellentes pour l'élevage des animaux de tout genre. On peut engraisser les bestiaux à Manitoba et les conduire à St. Paul sans les faire maigrir. Il y a de larges lisières de terrains boisés le long des cours d'eau. La betterave pousse en abondance, mais on n'a pas encore fait d'expériences pour savoir si elle possède les qualités nécessaires pour la fabrication du sucre.

Manitoba est situé au milieu du continent, à distance presque égale entre le Pole et l'Equateur et les Océans Atlantique et Pacifique. La nature de son climat comporte une grande chaleur en été et un froid vif en hiver. La neige disparait et le labourage commence en avril, c'est-à-dire, à peu près dans le même temps que dans les anciennes provinces du Canada, les Etats-Unis du Nord sur les rivages de l'Atlantique et les Etats du Nord Ouest de Minnesoba et du Wisconsin. La récolte se fait dans le mois d'août. Les longues et chaudes journées de l'été poussent rapidement les moissons à maturité. Les journées sont chaudes et les nuits froides. L'automne commence vers le 20 septembre et dure jusque vers la fin de novembre, alors que se font sentir les gélées régulièrement. L'hiver proprement dit comprend les mois de décembre, janvier, février et mars. Le printemps commence en avril. Les mois de l'été sont ceux de mai, juin, juillet Août, et partie de septembre. En hiver le thermomètre descend jusqu'à trente et quarante dégrés au-dessous de zéro ; mais ce dégré de froid dans l'atmosphère sèche du Nord-Ouest n'incommode pas du tout. On ne ressent pas le froid plus vivement que dans la province de Québec et moins que dans les climats plus doux mais où la gélée, se fait sentir avec accompagnement d'humidité. Tout le monde s'accorde sur ce point.

Il ne tombe, en moyenne, dans les prairies, pas plus de dix-huit pouces de neige et les buffles et chevaux paissent dans les champs durant tout l'hiver. Ils écartent la neige de l'herbe des prairies dont ils s'engraissent. Les bestiaux passent aussi une partie de l'hiver dehors, mais quelquefois il faut les établer. Il est cependant arrivé que les bestiaux aient passé tout l'hiver dans les champs.

Winnipeg, la capitale de Manitoba, n'a actuellement pas de proportions beaucoup plus grandes que celles d'un village considérable, mais le courant de

l'émigration des anciennes provinces de la Puissance, des Etats-Unis et de l'Europe commence à s'y diriger. Il n'y a aucun doute que Winnipeg sera avant longtemps une ville importante. On est sur le point d'établir des communications par bateaux à vapeur entre la Rivière Rouge et l'extrémité supérieure de la Saskatchewan, au-dessus du Fort Edmonton, au pied des Montagnes Rocheuses, distance de plus de mille milles. Le chemin qui conduit de la Baie du Tonnerre à Manitoba a été beaucoup amélioré et le gouvernement canadien transporte des émigrants à raison de $10 entre ces deux points. La pesanteur du bagage que les émigrants peuvent apporter par cette route est cependant limitée à 450 lbs. chacun, et aucun paquet ne devra peser plus de 150 lbs. pour la convenance du transport sur les portages.

On a l'intention d'avoir des vapeurs sur les eaux navigables de cette route durant la prochaine saison de navigation.

En passant par les Etats-Unis, l'émigrant pourra se rendre par eau à Duluth, et de là par le chemin de fer du Pacifique du Nord, à Moorehead, station située sur la Rivière Rouge, puis il atteindra Winnipeg par bateau à vapeur.

Il y a d'autres chemins *via* St. Paul offrant des facilités de voyage jusqu'à Manitoba.

On peut voyager en voiture légère et en droite ligne sur une distance de milliers de milles dans la prairie propre à la culture du blé de meilleure qualité et et dont le rendement est considérable.

Cette partie du pays, qui s'étend à l'est des Montagnes Rocheuses contient sous la surface de son riche sol de prairie, un des plus grands dépôts de charbon au monde et qui perce en quelques endroits sur les rives des rivières. Il est presqu'impossible d'exagérer l'importance de ce fait physique pour l'avenir de la Puissance. Les Rivières qui coulent à l'est des Montagnes Rocheuses recèlent des gisements d'or, et de fait, ce territoire possède des richesses minérales de presque tous les genres.

PRUDUITS.

LETTRE DU CONSUL DES ETATS-UNIS.

La lettre ci-jointe de M. James W. Taylor, Consul Américain à Manitoba est extraite d'un journal des Etats-Unis de l'Ouest. On l'offre comme témoignage d'un Américain occupant une position officielle, pour l'information de ses compatriotes, sur les avantages qu'offre Manitoba et ses produits.

Consulat des E.-U.
WINNIPEG, A. B. N., 11 Sept., 1672.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre dans laquelle vous me demandiez des échantillons des produits agricoles de Manitoba pour l'Exposition de l'Etat du Minnesota, je vous envoie des spécimens du blé de 1871, du blé d'hiver de 1872, du blé d'Inde, de l'avoine et de quelques légumes.

La saison des récoltes est ici au moins de deux semaines en retard de celle du Minnesota. Votre Exposition a lieu aussi plus à bonne heure que d'ordinaire et les moissons de Manitoba ne sont pas encore battues. Nous pouvons d'ici à un mois envoyer une liste complète des grains et légumes de cette année.

J'ajouterai quelques mots d'explication au sujet des échantillons ci-joints.

Le blé semé par John Flett (un demi-minot) a été importé d'Angleterre, il y a quarante ans ; c'était à cette époque une des espèces du blé d'automne ou d'hiver, mais en s'acclimatant, il est devenu du blé de printemps, connu sous le nom de blé anglais.

"Il indique certains signes de dégénérescence à la suite d'une culture constante sur les mêmes terres durant près d'un demi siècle, mais néanmoins une certaine quantité que j'ai expédiée au Département de l'Agriculture à Washington fut si bien appréciée que le Commissaire se propose d'en répandre beaucoup dans

les Etats-Unis sous le nom de "Blé du printemps de Manitoba." La Ferme de M, Flett est située sur la rive est de la Rivière Rouge à trois milles au nord de Fort Garry.

"J'envoie un tiers de minot du blé de printemps provenant de la terre de John Matheson, à Keldoonan, (paroisse écossaise) à quatre milles au nord de Winnipeg. Ce blé est principalement de l'espèce anglaise. Une troisième variété de blé du printemps peut être appelée "Blé du Printemps de Minnesota." La graine en fût envoyée par M. N. W. Kitson à l'hon. James McKay durant l'hiver de 1868, et la semence d'un minot et quart produisit 44 minots par acre, en 1869, et depuis la moyenne du rendement par acre est de 30 minots.

Vous remarquerez quelques épis de blé barbelés : ils proviennent de la Ferme de John Matheson, de Kildoonan, et d'un champ de blé du printemps, de 1871, dont le rendement a été considérable.

Je vous envoie aussi un épis du blé anglais du printemps.

J'attire surtout votre attention sur les échantillons de blé d'hiver de "Fultz" cultivé à St. Boniface par M. Jean Mayer et provenant de la graine fournie par M. Fred Watts, Commissaire d'Agriculture des E.-U. Il fut semé le 2 octobre 1871 et coupé le 10 août 1872. Lorsque la neige disparut ce printemps, les plantes étaient à peine visibles, mais elles grandirent à merveille et le rendement fut de 72 minots par acre, ce qui est extraordinaire. La culture du blé "Fultz" par l'hon. James McKay, de la paroisse St. Jacques, et M. John Matheson a donné des résultats vraiment remarquables.

Encouragé par ces faits, le Département d'Agriculture des Etats-Unis se propose de distribuer, bientôt dans cette province, une quantité de blé d'hiver de "Tappahanock" et "Forzelle" et de seigle d'hiver.

Je suis heureux de voir que le Commissaire Watts assistera à l'Exposition de de l'Etat du Minnesota et prendra la parole. Je vous demanderai de vouloir bien lui adresser les remerciments des cultivateurs de Manitoba pour la distribution de nouvelles et précieuses graines dans cette province.

"La nouvelle espèce de blé-d'inde qui est envoyée est celle connue sous le nom de *Squaw* et est cultivée à la Mission du nord du Minnesota. Ce blé-d'inde n'atteint qu'à la hauteur de trois pied, mais son rendement est considérable.

"Cet échantillon a été semé par M. Hugh Polson de Kildoonan, le 15 de mai et recueilli le 4 septembre.

"La gerbe de blé d'hiver de "Fultz" servira à indiquer la croissance et l'apparence de cette plante.

"Je n'ai aucun doute que les produits des districts situés au loin dans le nord de la limite de votre chemin pourraient soutenir avantageusement la comparaison avec ceux des mêmes districts du nord de l'Europe.

"Je suis, Monsieur,

"Votre, &c., &c.

"JAMES W. TAYLOR.'

LETTRE DE L'ARCHI-DIACRE McLEAN.

Cette lettre de M. Taylor a été soumise, par le Département d'Agriculture au Vén. Archi-Diacre McLean, à l'occation d'une visite qu'il faisait à Ottawa, le priant en même temps, lui, un ancien résident de l'endroit, de donner son opinion sur l'exactitude des renseignements qu elle contient. Il a répondu par la lettre suivante :—

"Ottawa, ce 10 février, 1873.

JOHN LOWE, Ecr.,

Secrétaire du Département d'Agriculture.

"MONSIEUR,—Je désire vous informer que les renseignements contenus dans la lettre de J. W. Taylor, Ecr., Consul des E.-U. à Winnipeg, au sujet du blé de

Manitoba, et de la moyenne de minots que donne l'acre, s'accordent parfaitement avec ce que j'ai constaté d'après mes propres observations, pendant un séjour de presque sept ans dans Manitoba. Il n'y a pas de doute, qu'avec un soin ordinaire dans la culture, le blé ne donne à Manitoba, quarante minots l'acre. Je ne parle ici que de la récolte du blé du printemps. Il n'est pas venu à ma connaissance qu'on ait fait l'essai du blé d'Automne ; mais, je ne vois rien qui puisse empêcher que la récolte n'en soit aussi abondante que celle du blé du printemps.

" Quant à ce qui concerne les légumes ordinaires, je ne pense pas qu'il soit possible de surpasser, ailleurs, les produits de Manitoba.

" Vers la première semaine d'octobre j'assistais à une exposition agricole provinciale à Fort Garry. Nulle part je n'ai vu une aussi belle variété de produits agricoles. La grosseur des patates, des navets, des choux, des betteraves et des oignons, et leur qualité indiquaient un sol d'une richesse peu commune.

" Qu'il me soit permis de rappeler à votre mémoire qu'après tout, Manitoba n'est qu'une petite portion de la Grande Zone Fertile de la Puissance.

" La Vallée supérieure de l'Assiniboine avec celles des rivières qui l'alimentent, la rivière aux Rapides ou la Petite-Saskatchewan, la rivière " Shed," la rivière du Cygne et plusieurs autres rivières—et la Vallée de la Saskatchewan—s'étendant à l'ouest vers les Montagnes Rocheuses, renferment des millions et des millions d'acres d'un terrain aussi riche que celui de Manitoba, possèdent un climat très avantageux et en un mot tout ce qui peut assurer la santé et la prospérité matérielle d'une nombreuse population.

" Je ne puis parler du climat et du sol de ces portions de la zone fertile que je n'ai pas explorées, avec autant de connaissance de cause que je l'ai fait de Manitoba, où j'ai résidé de longues années.

" Je me suis beaucoup appliqué à converser avec les missionnaires, et les officiers de la Baie d'Hudson qui ont passé une partie de leur vie dans ces parages. J'ai suivi cette pratique pendant plusieurs années, recueillant de ces sortes de conversations, des notes que je prenais par écrit. De temps à autre je comparais les renseignements donnés par les uns avec ceux des autres, et aujourd'hui je suis fermement convaincu que la Vallée de la Saskatchewan est destinée à être un vaste champ pour l'immigration.

" Le terrain dans la Vallée de la Saskatchewan est, dans son ensemble, beaucoup semblable a celui de la Rivière Rouge, quoi qu'un peu moins égal.

" L'hiver, le thermomètre, descend plus bas, mais comme les grands vents sont fort rares, le froid se fait moins sentir.

" Les gelées fortes brisent le sol et rendent le labour plus facile au printemps.

" Le blé qu'on y récolte est de la plus riche qualité, il se coupe dans la dernière quinzaine d'août.

" Les terrains avoisinant les bas-fonds sont exposés à la gelée blanche ; mais en général les plateaux élevés y sont peu exposés.

" On a vu quelquefois les sauterelles faire leur apparition à la Rivière Rouge ; jusqu'ici cependant, elles n'ont jamais causé de dégats serieux dans la Vallée de la Saskatchewan. En 1866 elles sont abattues sur Carleton, mais elles ne se sont pas répandues plus de quinze milles à l'est. La Vallée de la Rivière Rouge a été visitée par les sauterelles ainsi que les prairies des Etats-Unis. Il y a tout lieu de croire que le danger, sous ce rapport, cessera, ou au moins sera bien peu à craindre lorsqu'une grande partie du pays sera livrée à la culture.

" Je demeure, Monsieur.

" Votre, etc.,

" JOHN MCLEAN, D.D., D.C.L.,

" Archi-Diacre de Manitoba."

DECLARATIONS DE M. G. B. SPENCE.

Les notes suivantes ont été recueillies dans une entrevue de M. G. B. Spence, percepteur des Douanes à Winnipeg, Manitoba, avec l'hon. J. H. Pope, Ministre d'Agriculture à son bureau, le 11 février, 1873. Nous les donnons comme de nouvelles preuves attestant l'excellence du sol, du climat et des produits de Manitoba :—

Répondant à une question que lui posait le Ministre, M. Spence dit qu'il demeurait à Manitoba depuis le 22 décembre, 1870.

Le Ministre—Quand le Printemps commence-t-il à Manitoba ?

M. Spence—En 1871 le Printemps a commencé vers le 1er Avril. La rivière est ouverte à la navigation vers le 23 d'Avril. En 1872 le Printemps a commencé à peu près dix jours plus tard.

Q. A quel temps les cultivateurs sèment-ils leur blé ?

R. Ils sèment en Avril et en Mai ; du 15 au 20 d'Avril jusqu'au 15 ou 20 Mai. Le Printemps est plus court qu'il n'est ici, et il arrive tout-à-coup.

Q. Combien de blé la terre produit-elle par acre ?

R. De Trente à soixante-et-trois minots l'acre. La moyenne est quarante minots.

Q. Combien le blé pèse-t-il le minot ?

R. Soixante-et-deux livres. On m'a dit avoir vu cultiver le blé sur un terrain pendant quarante ans, sans repos, ni engrais.

Q. Et puis l'orge, l'avoine et les légumes ?

R. L'orge qu'on y sème est très beau ; l'avoine est moins bonne. On n'a jamais fait l'essai du sarrasin. Le produit des légumes est extraordinaire. Les chous et les chous-fleurs croissent, à vrai dire, sans culture. Les chous y viennent très gros. Les patates et les navets sont très beaux, ainsi que les betteraves. On ne cultive pas encore la bette-rave à sucre, mais plusieurs veulent en faire l'essai. Les tomates, si on leur donnait le soin qu'on en prend ici, viendraient bien. On sait peu cultiver d'après l'art. Toutes les espèces de foins n'ont pas encore été mises en culture ; j'ai vu néanmoins de petites gerbes de mil qui m'ont paru bien bonnes. Les foins sauvages fournissent un excellent nourriture. Il y a en outre ce qu'ils appellent des "terres à foin."

Q. Les cultivateurs hivernent-ils les animaux dans les granges ?

R. Des centaines de bestiaux hivernent en plein air, et paraissent beaucoup mieux que ceux qui sortent des granges.

Q. Le climat est-il semblable à celui de Minnesota ?

R. Le climat est à peu près le même.

Q. Le sol ?

R. On croit que le sol est plus riche que celui de Minnesota. Mon opinion à moi, est qu'aucun pays ne possède sol qui égale celui-là.

Q. A quelle époque coupent-ils leurs grains?

R. A la fin de Juillet et au commencement d'Août.

Q. L'hiver, quand commence-t-il?

R. L'hiver commence vers le premier jour de décembre, et quelques fois plus tôt. La neige ne disparaît que vers la fin d'Avril.

Q. Pendant combien de mois peut-on labourer?

R. Cinq, quelquefois six. Une partie d'Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre et une partie d'Octobre.

Q. Et puis le froid, l'hiver?

R. L'air est plus sec qu'ici, et l'on souffre moins du froid.

Q. Et l'été?

R. La plus grande partie de l'été il fait assez chaud. Le thermomètre monte à quatre-vingt-dix degrés; je l'ai vu à quatre-vingt-seize degrés. Il tombe peu de pluie.

Q. Si vous étiez sans moyens et avec une famille, iriez-vous là?

R. Un homme sans moyens court plus de chances là qu'en s'établissant sur des "terres en bois debout." Les commodités pour le chauffage sont plus grandes là que dans les prairies. A cinquante ou soixante milles plus haut vous trouverez des terrains boisés.

Ces renseignements sont de la même nature que ceux recueillis par un comité du Sénat en 1870, dont une analyse a été publiée sur une feuille pour ajouter aux "Renseignements fournis à ceux qui veulent émigrer en 1872." On peut s'en procurer une copie en s'adressant à M. Dixon, Agent de l'Emigration de la Puissance, 11 rue Adam, Adelphi, W. C., Londres.

ANALYSE DU SOL PAR UN CHIMISTE ALLEMAND.

L'analyse suivante du sol la Province de Manitoba, a été faite par le Professeur V. Emmerling, Directeur du Cabinet Chimique de l'Association de l'Agriculture de l'Université de Kiel, Holstein, Allemagne. Cette analyse scientifique confirme d'une manière frappante le rapport qu'on avait fait de la grande fertilité du sol de Manitoba.

(TRADUCTION DE LA LETTRE AU SENATEUR EMIL KLOTZ.)

"KIEL, 29 Avril, 1763.

"HON. SENATEUR:

'L'analyse du sol de Manitoba est maintenant achevée, et je vous en donne le résultat dans 100,000 parties:—

Potasse	228.7
Sodium	33.8
Acide Phosphorique	69.4
Chaux	682.6
Magnesie	16.1
Nitrogène	486.1

"Votre, &c.

'(Signé,) V. EMMERLING."

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU SENATEUR EMIL KLOTZ, AGENT DU GOUVERNEMENT DE PUISSANCE.

" KIEL, 4 Mai, 1872.

Après beaucoup de retards j'ai réussi à obtenir l'analyse du sol de Manitoba, faite par le Professeur Emmerling, Directeur du Laboratoire Chimique de la Société d'Agriculture de cet endroit et j'espère qu'elle pourra vous être de quelqu'intérêt. Je vous donne aussi notre analyse du sol le plus productif de Holstein, afin que vous puissiez juger de la grande richesse du sol de Manitoba laquelle explique comment il se fait que les terres y soient si fertiles, sans engrais aucuns.

Les principaux agents de production sont en premier lieu, le nitrogène, puis la potasse et l'acide phosphorique, qui prédomine; mais ce qui est de la plus grande importance c'est la chaux que renferme le sol et qui permet ainsi au nitrogène de s'incorporer dans les matières végétables. Ce dernier agent manque dans certains sols, et dans ce cas, il faut avoir recours aux moyens artificiels en y déposant de la chaux ou de la marne (argile contenant beaucoup de chaux.)

Il n'y a aucun doute, d'après l'analyse du sol de Manitoba que le cultivateur ne saurait trouver pour s'y fixer, aucun endroit qui pourrait offrir comme les terres de Manitoba, autant d'avantages par la richesse du sol et l'abondance des moissons.

ANALYSE COMPAREE DU SOL DE HOLSTEIN ET DE MANITOBA

	Sol de Holstein.	Excédant des agents de production du sol de Manitoba.
Potasse.....	30	198-7
Sodium.....	20	13-8
Acide Phosphorique.....	40	29-4
Chaux.....	130	552-6
Magnésie.....	10	6-1
Nitrogène.....	40	446-1

[Signé] EMIL KLOTZ.

A J. E. KLOTZ, Ecr.,
Agent pour la Puissance du Canada,
Kiel.

Manitoba et Territoire du Nord-Ouest.

A partir du 10 de Juin prochain, les émigrants pourvus de billets directs, seront transportés de Toronto à Fort Garry aux prix suivants:

DE TORONTO A PRINCE ARTHUR'S LANDING *VIA* COLLINGWOOD OU SARNIA.

Adultes, $5; Enfants agés de moins de douze ans, moitié prix. Bagage personnel, 150 lbs. transporté *gratis*. Bagage *extra*, 35 centins pour chaque 100 lbs.

DE PRINCE ARTHUR'S LANDING A FORT GARRY.

Emigrant, $10; Enfants, agés de moins de douze ans, moitié prix; bagage personnel, 200 lbs., transporté *gratis*; bagage extra $2.50 pour chaque 100 lbs.

Les Emigrants devraient apporter leurs vivres. On fournira toutefois, des vivres, au prix coutant, à Shebandowan, Fort Francis, et à l'Angle Nord-Ouest du Lac de Bois.

BILLETS DIRECTS POUR LES EMIGRANTS JUSQU'A FORT GARRY *VIA* PRINCE ARTHUR'S LANDING.

On peut se procurer de ces Billets directs aux Stations des Chemins de Fer du Nord, du Grand Occidental et du Grand Tronc.

Les emigrants sont priés de ne pas oublier que la pesanteur des paquets de bagage est limitée à 200 lbs. pour la convenance du transport sur les portages.

MARCHANDISES.

A partir du 20 de Juin prochain, l'on transportera des marchandises depuis Prince Arthur's Landing jusqu'au terminus est du chemin de Fort Garry, à l'angle nord-ouest, au prix de $2 pour chaque 100 lbs. ou de $40 par tonneau de 2,000 lbs.

Chaque ballot ou paquet devra être de grosseur convenable, n'excédant pas la pesanteur de 300 lbs. et être aussi solidement lié.

Les chevaux, bœufs, voitures et articles pesants, tels que ceux en fonte ou machines quelconques, pourront être expédies au même endroit, en donnant avis au préalable et en faisant des arrangements particuliers pour leur transport.

Il ne sera pas transporté de vins ou liqueurs spiritueuses sur la route de Prince Arthur's Landing.

Par ordre,

F. BRAUN,

SECRETAIRE.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Ottawa, 26 Mars, 1873.